



SCOT

PLAINE DU ROUSSILLON

P

ADD

*Révision du SCOT
Document arrêté le
26 septembre 2023*

PROJET D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES



SOMMAIRE



	5	Préambule
	6	UNE AMBITION TRANSVERSALE, UN IMPÉRATIF GLOBAL
	10	3 AMBITIONS POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS...
	13	ACCUEILLIR ET VALORISER pour assurer un développement cohérent et maîtrisé
A	14	A1. Déterminer les grands équilibres d'organisation de l'espace
	16	A2. Lutter contre l'étalement urbain et reconquérir les cœurs de villes et de villages
	22	A3. Développer et adapter l'offre en logements
	26	A4. Structurer un réseau de déplacements multimodal à l'échelle de la plaine du Roussillon
	28	A5. Préserver et valoriser nos paysages et notre patrimoine
	38	S'OUVRIR ET RAYONNER pour conforter les synergies et amplifier l'efficacité économique
B	40	B1. Promouvoir une stratégie de développement économique durable
	46	B2. Renforcer l'agriculture méditerranéenne
	49	B3. Renouveler l'offre touristique et développer les synergies
	52	B4. (S') appuyer (sur) le développement de l'éco-logistique
	53	B5. Planifier l'accueil et le développement de l'activité économique
	56	PRÉSERVER ET S'ADAPTER pour intégrer et anticiper les nouveaux enjeux environnementaux
C	58	C1. Intensifier la transition énergétique
	60	C2. Vivre avec les risques
	62	C3. Gérer et préserver les ressources en eau
	64	C4. Préserver et valoriser l'armature verte et bleue
	68	C5. Préserver le territoire des pollutions et nuisances

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Révision du SCOT Plaine du Roussillon

Le contenu du PADD du SCOT Plaine du Roussillon est encadré par l'ancien article L.141-4 du Code de l'urbanisme :

« Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement. [...] »

Par délibération du 6 novembre 2017, les élus du Syndicat Mixte de SCOT ont engagé la révision du schéma de cohérence territoriale de la Plaine du Roussillon. Cette révision est notamment rendue nécessaire par les évolutions de périmètres entre les différents territoires de SCOT (Littoral-Sud et Corbières-Salanque-Méditerranée), par le souhait de mieux prendre en compte certains enjeux et d'en intégrer de nouveaux, mais aussi de considérer de nouvelles dispositions réglementaires. L'année 2018 a été marquée par la réactualisation des diagnostics de territoire et l'organisation de 4 séminaires de travail associant élus et techniciens au premier semestre. Ces séances ont permis de faire un bilan de l'application du SCOT approuvé en 2013 et de mettre en évidence les nouveaux enjeux à prendre en compte dans le projet de SCOT révisé. La synthèse de ces débats et discussions a été mise en perspective lors de différentes séances de travail au second semestre 2018. Débattu une première fois en 2019, la promulgation de la loi Climat et Résilience a obligé les élus alors en pleins travaux sur le Document d'Orientations et d'Objectifs, à débattre à nouveau du PADD, notamment pour intégrer un nouvel objectif de modération de la consommation d'espaces.

Lors des séances du 14 décembre 2021 et du 25 janvier 2022, les élus du SCOT ont mené un nouveau débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables en préalable à la finalisation de la rédaction de ce document mais aussi du Document d'Orientations et d'Objectifs.



une ambition
transversale,
un impératif
global





Préserver et promouvoir la qualité de vie et l'identité catalane et méditerranéenne ... Une ambition transversale

*L'extraordinaire palette de milieux présente dans la plaine du Roussillon a généré des **paysages pluriels et des modes d'habiter remarquables**. Couplés à une situation géographique heureuse, à proximité immédiate de la mer et de la montagne, ils constituent des facteurs d'attractivité.*

*Les qualités intrinsèques du territoire en ont fait un **espace largement convoité** comportant dans son évolution les conséquences inévitables à cette attractivité : l'accueil des populations, le développement des activités et des infrastructures, ce qui tend à menacer la qualité de vie ainsi que l'identité catalane et méditerranéenne. Territoire particulièrement fertile sur sa partie alluviale, il est le siège d'une occupation plurimillénaire au sein duquel le paysage donne encore à voir les façons dont l'homme a modelé ce territoire pour l'habiter et le cultiver, faisant du paysage de la plaine du Roussillon un **miroir des dynamiques passées et à l'œuvre**.*

L'homme a longtemps cherché à y dompter les cours d'eau et les zones humides pour se prémunir des risques, rendre les terres cultivables et s'assurer des réserves estivales en eau. Puis il a artificialisé certains espaces du littoral et le fonctionnement hydrique des étangs littoraux, tout en développant un tourisme de masse demandeur de multiples voies de communication.

*La prise en compte de l'identité paysagère roussillonnaise et des éléments qui l'animent constitue un axe majeur du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Le **caractère paysager, environnemental et patrimonial est un capital essentiel pour le maintien de la qualité du cadre de vie** et participe largement à l'attractivité du territoire ainsi qu'à son identité.*

S'adapter au changement climatique pour développer la résilience et réduire la vulnérabilité ... Un impératif global

Le climat local constitue un atout du cadre de vie et un facteur d'attractivité indiscutable pour la Plaine du Roussillon. Les prévisions scientifiques prévoient désormais un changement climatique quasi-inéluctable avec une multiplication des phénomènes extrêmes (crues, inondations, épisodes caniculaires...). Les efforts à produire pour en atténuer les effets doivent être nombreux et variés et s'immiscer dans la globalité du projet de SCOT.

Le SCOT ambitionne au travers de l'ensemble de ces orientations de mieux aménager l'espace à l'avenir pour un territoire résilient face au changement climatique.

Afin de réduire la vulnérabilité, la prise en compte des risques est primordiale. Sur un territoire aussi contraint que la Plaine du Roussillon historiquement marquée par la prégnance des risques, dont notamment celui de l'inondation, il s'agit de (réapprendre à) vivre avec ces derniers et d'anticiper leurs évolutions prévisibles.

L'intégration de la gestion des nuisances et pollutions dans un contexte de croissance démographique est également à traiter dans le cadre du SCOT pour réduire encore la vulnérabilité du territoire.

Les tensions vis-à-vis de l'eau, ressource précieuse sur la Plaine du Roussillon, ne peuvent que s'accroître avec les changements attendus. Le SCOT devra s'attacher à améliorer sa gestion et à assurer sa préservation, tant quantitative que qualitative.



La question de l'adaptation de l'économie du territoire est également importante : les deux piliers que sont agriculture et le tourisme seront parmi les premiers secteurs impactés. Le SCOT , même s'il n'est pas outillé pour mettre en place une stratégie économique, s'attachera à promouvoir et à permettre l'adaptation de ces secteurs et le déploiement d'une économie plus solide et durable.

Enfin, en cohérence avec les orientations et objectifs supra, et en faveur de la transition énergétique, l'ensemble des orientations du SCOT devra participer à cette transition en permettant la mise en œuvre d'un projet économe en énergie et émissions de gaz à effet de serre, mais aussi le développement des énergies renouvelables de manière encadrée.





3 ambitions

pour répondre aux défis...

Ainsi, pour répondre à la fois à cette ambition transversale et cet impératif global il convient de renforcer **les objectifs de modération de la consommation de l'espace et d'artificialisation des sols, et de lutte contre l'étalement urbain** en favorisant le réinvestissement urbain, la mixité fonctionnelle et des formes urbaines moins consommatrices d'espace. La sobriété foncière doit notamment permettre de préserver la cohérence et la viabilité des espaces agricoles (support d'un pilier économique majeur de la plaine du Roussillon) et la pérennité d'espaces naturels et forestiers, de préserver et valoriser les paysages, la biodiversité et le cadre de vie...

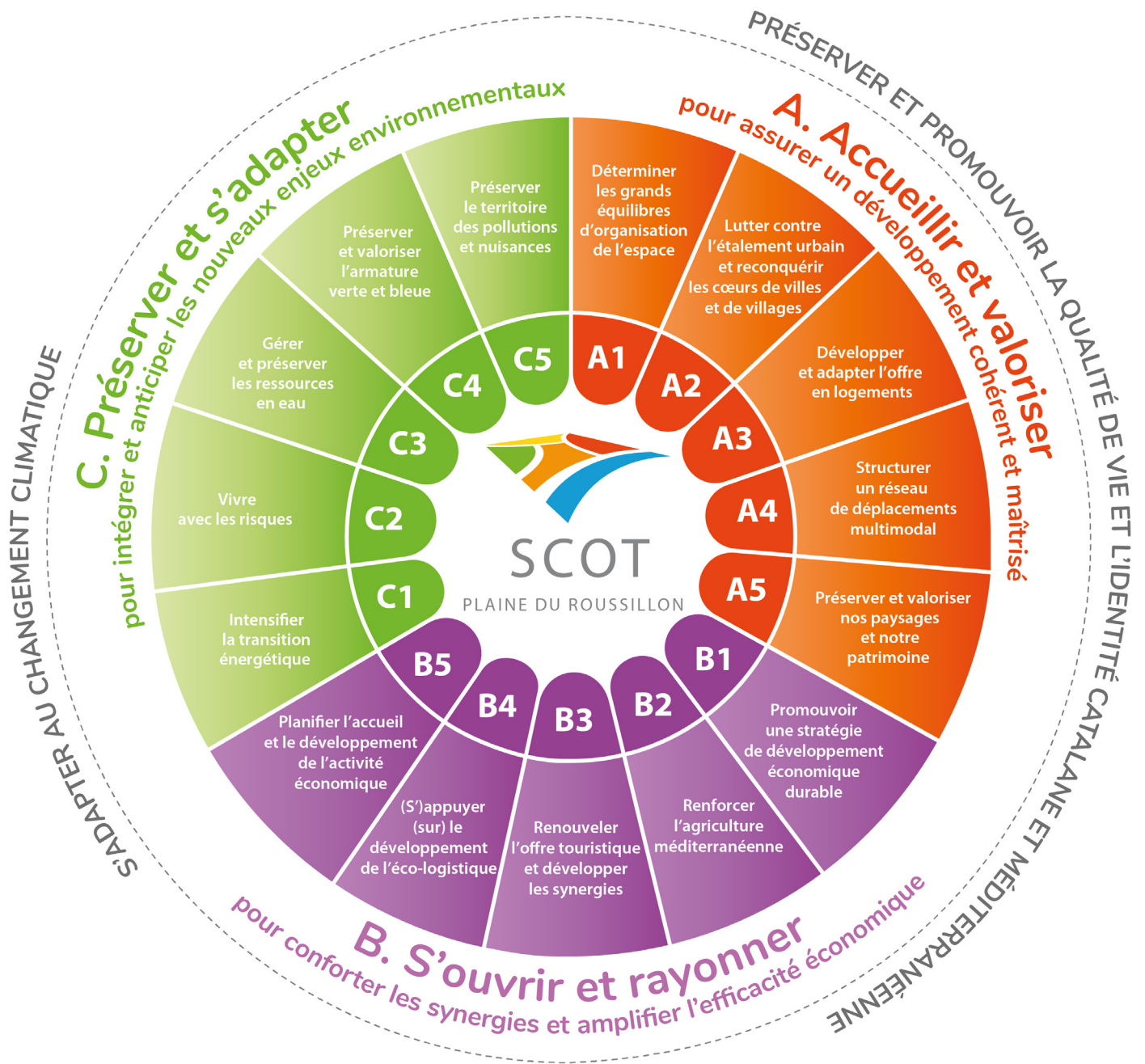
Cet objectif de lutte contre l'étalement urbain est primordial pour développer un projet respectueux des grands équilibres du territoire et économe en espaces, ressources et énergies. La fabrication des paysages de demain doit mettre en lumière la question de la cohérence des politiques menées sur un territoire au travers de trois ambitions majeures mettant en œuvre l'ambition et l'impératif décrits plus haut:

A **Accueillir et valoriser,**
pour assurer un développement cohérent et maîtrisé

B **S'ouvrir et rayonner,**
pour conforter les synergies et amplifier l'efficacité économique

C **Préserver et s'adapter,**
pour intégrer et anticiper les nouveaux enjeux environnementaux

Ces trois ambitions doivent être appréhendées comme trois regards concourants complémentaires. Elles sont déclinées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables en 15 orientations générales articulées et hiérarchisées. En fonction du cadre réglementaire applicable aux SCOT, les orientations générales du PADD font l'objet d'une traduction réglementaire dans le Document d'Orientations et d'Objectifs.



ambition





Accueillir et valoriser pour assurer un développement cohérent et maîtrisé

*Le projet du SCOT Plaine du Roussillon repose sur le maintien de la qualité de vie, la préservation et la valorisation du patrimoine catalan. Cela impose de rapprocher spatialement les fonctions qui font le quotidien des habitants : se loger, s'instruire, se divertir, consommer, travailler, et profiter d'espaces récréatifs agricoles et naturels... Cela suppose également de dynamiser l'offre de logements tant quantitativement que qualitativement. Cela implique enfin de **redonner aux centres anciens de nos villes et de nos villages leur place essentielle dans cette stratégie de développement.***

Le SCOT doit accompagner le développement durable de la plaine du Roussillon en maintenant son attractivité, en proposant une offre résidentielle suffisante et diversifiée pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs. Le SCOT doit également s'assurer de promouvoir la proximité et la reconquête des cœurs de villes et villages.

*Cette ambition vise à **promouvoir une armature territoriale capable de maîtriser les phénomènes de périurbanisation tout en valorisant la qualité de vie au service des habitants.** Il s'agit notamment de conforter le maillage territorial articulé autour du cœur d'agglomération et de la ville-centre, des pôles d'équilibres structurants et des centres-bourgs. Ces différents pôles d'appui doivent fonctionner comme un moteur de résolution des problèmes pour assurer la maîtrise des rythmes de production de logements, limiter l'étalement urbain et apporter des réponses aux problématiques sociales. Demain et dans les quinze prochaines années, le territoire de la plaine du Roussillon devra accueillir dans des conditions satisfaisantes près de 35 500 nouveaux habitants.*

A1. DÉTERMINER LES GRANDS ÉQUILIBRES D'ORGANISATION DE L'ESPACE

• Accompagner la croissance démographique

Le taux de croissance démographique est le reflet de l'évolution constatée sur la plaine du Roussillon. Il s'établit depuis 10 ans à 0,6% par an en moyenne. Bien que toujours dynamique au sein d'une région et d'une façade méditerranéenne qui le sont tout autant, cette croissance est toutefois moins forte depuis quelques années. Il convient de prendre en compte une dynamique démographique maîtrisée et de la mettre en adéquation avec une offre de logements et d'équipements dans un souci de maîtrise de l'étalement urbain sur les espaces agricoles et naturels. En se basant sur un Taux de Croissance Annuel Moyen (TCAM) de 0,7%, légèrement plus élevé que le fil de l'eau, il s'agit de ne pas obérer l'éventualité de besoins en logements et équipements supplémentaires liés à une attractivité démographique plus forte en lien avec la crise sanitaire traversée. Le SCOT ambitionne ainsi d'anticiper collectivement ces besoins pour ne plus subir individuellement les dynamiques complexes et parfois désordonnées générées par la croissance démographique et l'offre en logements en résultant.

Cette croissance démographique constitue aussi une opportunité pour réussir l'ambition de rééquilibrage de l'armature territoriale exprimée par les élus et portée dans le premier SCOT. L'objectif de renforcement de l'armature urbaine et de rééquilibrage du peuplement devrait être assuré prioritairement par la consolidation du cœur d'agglomération et des pôles d'équilibre de la plaine qui ne représentent que la moitié de la croissance démographique du territoire, et par le réinvestissement plus marqué encore des cœurs de villes et de villages.

Il s'agira ainsi d'anticiper et d'orienter l'accueil de près de 35 500 habitants supplémentaires d'ici 15 ans. Les EPCI (Communauté urbaine et communautés de communes) seront l'échelon retenu afin d'orienter au mieux l'accueil démographique attendu.

• Conforter l'armature multipolaire pour la cohérence territoriale

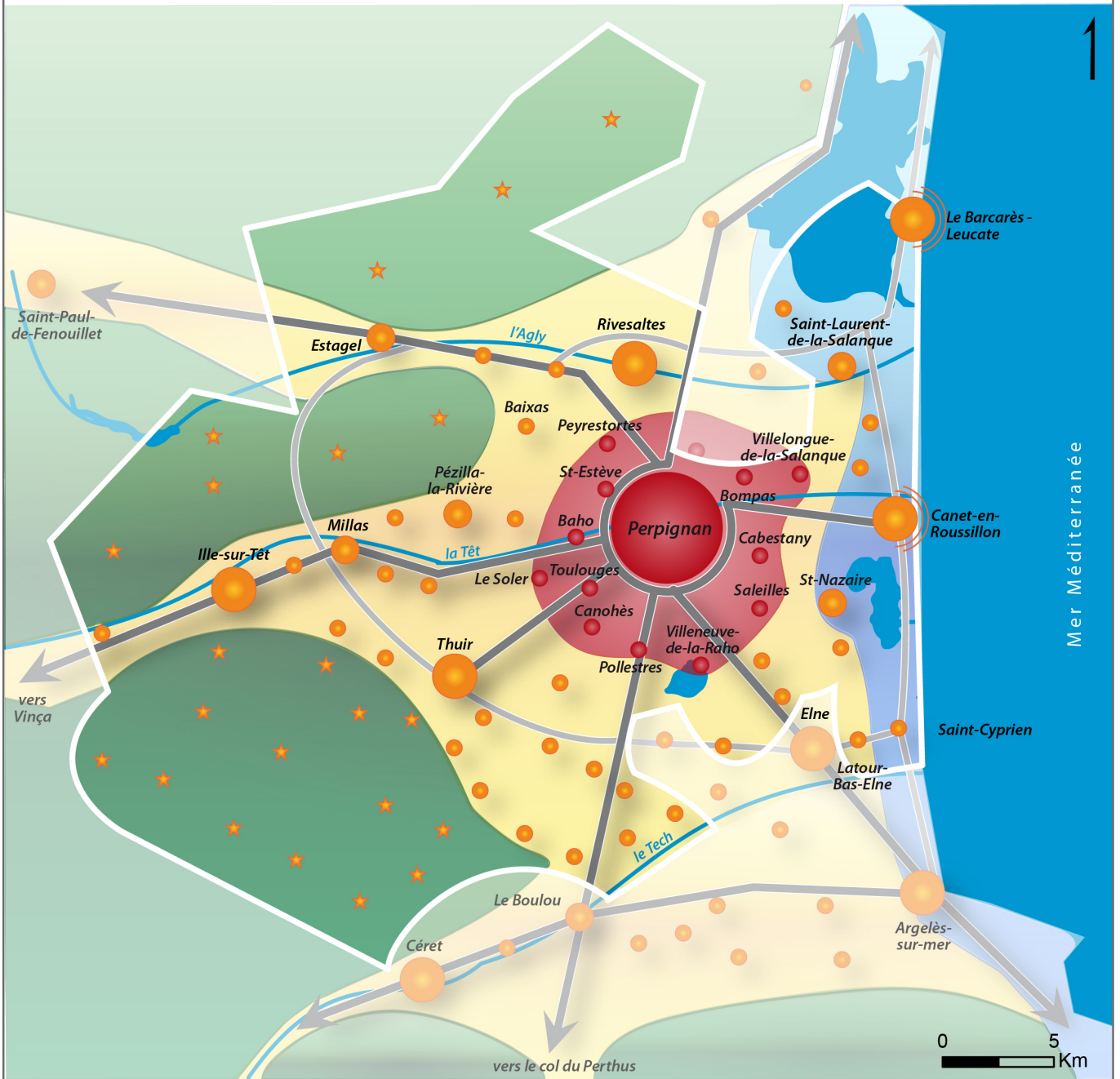
Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) s'appuie sur un réseau de polarités composé de la ville-centre de Perpignan et des principaux bourgs historiques, les « pôles d'équilibre » représentés par Rivesaltes, Thuir et Ille-sur-Têt. Le projet s'appuie également sur le réseau de villes de première couronne en interdépendance directe avec la ville-centre et son fonctionnement (Le Soler, Toulouges, Canohès, Saleilles, Cabestany, Saint-Estève...), qui polarisent désormais habitat et emplois. Il intègre les évolutions plus contemporaines qui ont consacré la transformation de certaines stations balnéaires (Canet-en-Roussillon et le Barcarès) en véritables villes littorales avec leurs fonctions spécifiques.

Compte-tenu des contraintes fortes qui pèsent sur le territoire et en particulier sur la plaine et l'espace littoral, un réseau de « pôles d'appui » est mis en place sur des communes aux qualités urbaines reconnues. Il s'agit d'Estagel, de Millas et de Pézilla-la-Rivière en plaine.

S'agissant de la frange littorale, un développement « rétro-littoral » est recherché, à la fois orienté en dehors des espaces proches du rivage mais également sur des pôles d'appui liés aux villes littorales. Il s'agit de Saint-Laurent-de-la-Salanque et de Saint-Nazaire.

Le confortement de cette armature multipolaire permet d'organiser le maillage cohérent des équipements, services et commerces articulés autour d'un schéma de déplacement rationnel et éprouvé. Il s'agit en effet de s'appuyer sur des réalités qui guident l'aménagement du territoire (infrastructures, équipements, pratiques...) et assurent sa structuration à l'échelle de micro bassins de vie, eux-mêmes fédérés autour de la ville-centre qui rayonne sur l'ensemble du territoire. Ces différents bassins de vie de proximité sont garants des équilibres à préserver et de la qualité de vie du territoire. Ces pôles doivent fonctionner comme un « moteur » de résolution des problèmes au service du territoire pour rendre le projet de SCOT plus efficient.

Conforter l'armature multipolaire pour la cohérence territoriale



Sources : IGN-BD Topo©2021, AURCA 2022. Réalisation : AURCA/mai 2022. Tous droits réservés.

Le confortement de ce schéma permet aussi de favoriser les solidarités territoriales (villes / territoires) et de déployer un véritable projet de cohésion sociale (régénération des cœurs de ville, recomposition urbaine, mobilisation du parc vacant, valorisation de la qualité de vie, accessibilité...). Ces principes permettent en effet de pérenniser et de rendre accessibles aux populations, des logements, des emplois, des services et équipements diversifiés, et donc de replacer l'homme au cœur du projet.

Le projet, au-delà d'un rééquilibrage territorial à l'échelle de la plaine du Roussillon, vise enfin à dynamiser à l'échelle des villes et villages les centres anciens en incitant à leur reconquête par une politique de réinvestissement urbain renforcée et de limitation de l'étalement urbain en périphérie. Il paraît nécessaire afin de garantir cette identité auquel chacun est attaché, de conserver des centralités dynamiques à toutes les échelles (cœur de ville, centre villageois, polarité de quartier...).

Le confortement de cette armature territoriale vise à la fois à préserver les grands équilibres entre espaces naturels, agricoles et urbanisés, et à promouvoir un développement cohérent et équitable entre les principales polarités et l'ensemble des villages de la plaine. Il va de soi que les orientations et objectifs à développer devront s'appuyer sur les différentes caractéristiques urbaines, rurales, littorales et montagnardes du territoire.

A2. LUTTER CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN ET RECONQUÉRIR LES CŒURS DE VILLES ET DE VILLAGES

La croissance démographique est un motif supplémentaire pour bâtir des projets urbains cohérents et réalistes. Dans quelles conditions accueillir 35 500 habitants d'ici 2037 ? Optimiser les territoires urbains avec des opérations de renouvellement, de réhabilitation, de densification, permet de se développer sans sacrifier systématiquement le potentiel agricole. Depuis la maison individuelle jusqu'au logement collectif, de nouveaux modes de développement urbain associant qualité, convivialité, identité et respect de l'environnement doivent être privilégiés.

L'objectif de lutter contre cet étalement urbain générateur de nuisances multiples et de difficultés socio-économiques et environnementales prévisibles est primordial. Il participe à la définition d'un projet respectueux des grands équilibres du territoire, économe en espaces, ressources et énergies. Le SCOT Plaine du Roussillon souhaite orienter sa stratégie de développement (en particulier résidentiel) selon une double logique :

- Le réinvestissement urbain, d'une part ;
- La rationalisation et l'économie des espaces urbanisés, d'autre part.



• Développer l'action foncière

Les orientations et objectifs développés dans le PADD nécessitent la mise en place d'une véritable politique foncière afin de développer des stratégies de maîtrise des coûts d'une part, et améliorer la lisibilité sur le foncier d'autre part.

Cette politique devra porter attention au développement d'opérations de logements locatifs aidés mais pas seulement. Afin de répondre à la forte demande en accession sur terrain individuel et de rendre compatible le coût de sortie du foncier urbanisable avec les revenus des ménages, la maîtrise foncière des collectivités doit être renforcée. Concomitamment, les outils de maîtrise foncière devront être utilisés aux échelles les plus pertinentes, en partenariat avec les établissements concernés tels que les établissements publics fonciers.

Afin d'éviter la pression exercée de la progression de la ville sur les espaces naturels agricoles et forestiers, et de garantir la protection des ces derniers, en particulier lorsque la maîtrise du foncier n'est pas possible, des limites durables doivent être matérialisées et traitées aux abords des communes. Parallèlement, le grignotage des espaces de mitage sur ces mêmes espaces doit être endigué en vue de préserver leurs qualités environnementale, agricole et paysagère.

Les choix à opérer dans le domaine de la planification ainsi que le développement de nouvelles formes urbaines peuvent préserver et améliorer la qualité de vie des habitants, tout en contribuant largement à une gestion économe des espaces du territoire.

Les élus ont choisi d'afficher un objectif d'au moins **30 % des besoins en logements à créer dans les limites de l'actuelle enveloppe urbaine par réinvestissement urbain à l'échelle du SCOT**. Ici le réinvestissement urbain est à entendre dans son acception la plus large : mobilisation des logements vacants, des résidences secondaires, des dents creuses, démolition/reconstruction, densification des grandes parcelles (type "BIMBY"), ou encore par des changements de vocation de bâtiments (transformation de caves coopératives ou d'anciens locaux d'activités par exemple). Cet objectif sera à nuancer dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) pour tenir compte des besoins, mais aussi des capacités et contraintes de chaque composante du SCOT.

Les 70% des besoins en logements restants impliquent donc un développement urbain en extension urbaine qui devra néanmoins assurer le respect des objectifs de modération de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers fixés par ailleurs (B.2).

En ce sens, une majoration de la densité résidentielle globale est à prévoir pour assurer un développement urbain de plus en plus économe en espace. Cependant cette majoration nécessitera des adaptations locales en fonction des sites, des situations et de l'exposition aux risques notamment.

Les opérations de développement urbain devront permettre à l'échelle du SCOT d'atteindre une densité de 35 logements par hectare.

Pour cela, des nuances sont à établir en fonction des typologies de communes, dans des conditions à fixer dans le DOO. Afin d'accroître l'acceptabilité sociale et l'intégration architecturale et paysagère de cette progression de la densité résidentielle, il conviendra de développer des orientations et objectifs visant à améliorer encore la qualité urbaine des opérations d'aménagement.

Cette densité moyenne élevée par rapport aux années passées, doit permettre l'atteinte des objectifs de modération de la consommation d'espaces tout en laissant une enveloppe foncière à destination du développement d'activités économiques au regard des objectifs de modération fixés (B.2).

• Réunir les conditions favorables à la reconquête des cœurs de villes et de villages

Le développement urbain n'a pas été sans conséquence sur les cœurs de villes et de villages depuis la fin des années 60. Ceux-ci peinent à préserver leurs fonctions vitales (commerces, services, équipements, emploi...) tandis que la mixité sociale des centralités est parfois dégradée par la présence d'un habitat déqualifié et attracteur de précarité.

Avec les efforts engagés, la "rationalisation foncière" n'a jamais été aussi élevée depuis 30 ans. Toutefois des efforts en matière de réinvestissement urbain demeurent nécessaires. En effet, les centres anciens souffrent souvent de l'inadaptation des formes urbaines à la vie moderne : logements souvent trop petits, très étroits, sur plusieurs niveaux, sombres, sans jardin et sans place de stationnement... Pourtant, ils offrent par ailleurs ce que recherche aussi une partie de la population : une proximité des équipements, des commerces et des services, mais aussi une ambiance urbaine et villageoise associés à une valeur patrimoniale que ne sont pas en mesure d'offrir des lotissements périphériques. Il s'agit donc de remettre en scène et de valoriser les cœurs de ville et de villages.

Malgré les nombreux efforts engagés par les collectivités et les opérateurs privés ou HLM, à différentes échelles (OPAH, PIG, PNRQAD, THLV, remobilisation d'anciennes caves, de logements vacants...), les centres anciens souffrent toujours de la concurrence organisée par l'urbanisation de nouveaux quartiers d'habitat. Il est donc nécessaire de maîtriser les opérations d'extension urbaine et d'orienter une partie de la production immobilière dans les tissus déjà urbanisés, en veillant à la fois à fixer des objectifs réalistes et à éviter de créer des situations de tensions sur le marché. Pour ce faire, il s'agit de **définir les stratégies de reconquête des centres-bourgs et cœurs de villages.**

La revitalisation des centralités est ainsi réaffirmée comme un axe essentiel du SCOT mais il s'agit là d'un défi ambitieux compte tenu des difficultés de mobilisation d'un foncier détenu très majoritairement par le privé. Le parc vacant de longue durée (qui représente environ 4% du parc immobilier résidentiel du SCOT) ainsi que les résidences secondaires participeront à cet objectif de reconquête des cœurs de villes et villages, ainsi que de la limitation de l'étalement urbain.



Le marché, Thuir

Le renforcement des centralités demeure également un défi transversal guidé par la logique de préservation et le confortement des commerces et des équipements de proximité, de facilitation des déplacements et d'optimisation des coûts de gestion des réseaux publics.

Le SCOT ambitionne de renforcer les centralités en facilitant la valorisation d'espaces contraints en permettant la construction sur les terrains bâtis ou non bâtis, en y favorisant l'évolution des formes urbaines et architecturales et en rationalisant les possibilités d'extension

urbaine. Pour optimiser la mobilisation des espaces favorables au renouvellement urbain, le SCOT impose l'élaboration d'une analyse fine des capacités foncières et immobilières de densification des espaces bâtis et incite à la mise en œuvre de politiques foncières ambitieuses.

Dans les communes littorales, la politique de renouvellement urbain et de requalification des stations revêt une importance particulière s'agissant d'un levier essentiel pour assurer le développement durable de ces territoires. Il est donc nécessaire d'accompagner et de promouvoir la requalification des villes et des stations du littoral tout en maîtrisant fortement leur extension sur les espaces naturels et agricoles. Il s'agit de prévoir l'évolution, l'adaptation, voire la recomposition des espaces urbanisés littoraux en respectant les différents enjeux paysagers et environnementaux (notamment en termes de prise en compte des risques) et les différentes capacités d'accueil.

La requalification des logements privés pose trois enjeux majeurs auxquels il est nécessaire de répondre :

- L'amélioration de la performance énergétique du parc de logements ;
- L'adaptation des logements au vieillissement et au handicap ;
- La lutte contre l'habitat indigne ou dégradé.



Ces objectifs s'expriment notamment au sein des copropriétés pour lesquelles des mesures spécifiques doivent être déployées. L'amélioration du parc de logements locatifs sociaux nécessite également de poursuivre une démarche d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et de leur adaptation au vieillissement et au handicap. Cet objectif d'amélioration des conditions d'habitabilité dans le parc public comme privé, est un axe fort notamment au sein des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

S'agissant d'une approche plus territoriale, l'ambition est également de **soutenir les politiques de rénovation urbaine** déjà traduites dans le NPRU pour les quartiers prioritaires.

À ce titre, il s'agit de confirmer la vocation de ces derniers comme un élément majeur de développement à l'échelle du cœur d'agglomération, et d'élaborer un projet intégrant au-delà des seules questions de l'habitat, les approches en terme d'aménagement urbain, de développement économique et commercial et de politique de la ville, afin de réduire les effets de concentration des populations les plus fragiles à long terme et d'éviter les effets de cloisonnement. Replacer les quartiers de la politique de la ville dans les dynamiques de développement du cœur d'agglomération et déployer les potentiels d'amélioration de l'image et de l'attractivité des quartiers auprès des habitants de la plaine du Roussillon constituent bien un enjeu du projet de territoire.

• Développer le maillage de services et d'équipements de proximité

Le territoire du SCOT est globalement bien maillé en équipements et services avec une exception sur les massifs dont le développement est contrarié par les contraintes physiques et l'accessibilité. En revanche, l'offre d'équipements et de services dans la plaine s'est largement étoffée en lien notamment avec la croissance démographique. Ce maillage participe à une répartition cohérente et solidaire à l'échelle de la Plaine du Roussillon permettant de répondre aux besoins de la population, et donne du poids à l'armature territoriale en place et à conforter.

L'idée que chaque commune doit pouvoir conserver ou développer un niveau minimum d'équipements ou de services (école, poste, commerce de proximité, service de santé...) est une des bases du projet, permettant notamment d'assurer plus de proximité aux habitants de la Plaine du Roussillon.

Préserver et développer le maillage de services et d'équipements essentiels visent d'abord le réseau de pôles d'équilibre et pôles d'appui pour garantir la proximité à l'échelle des bassins de vie et constituer une alternative aux déplacements systématiques vers Perpignan. Cela concerne également les quartiers de faubourgs de la ville-centre qui, par leur mixité et leur densité, doivent accueillir des équipements et des services de proximité. C'est un moyen d'améliorer la qualité de vie des habitants, de réduire les déplacements motorisés et d'assurer une vie sociale dynamique.

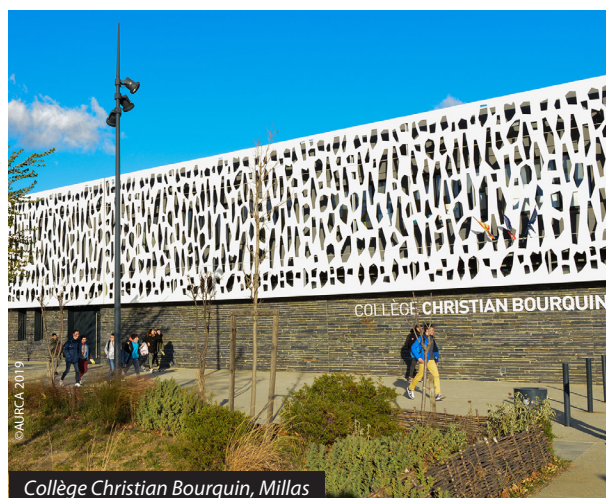
Dans les territoires plus ruraux, le développement de nouveaux équipements et services de proximité doit principalement se concevoir à une échelle supra communale dans une logique de solidarité pour réduire les inégalités d'accessibilité et les temps de déplacement de la population tout en maximisant la viabilité de ces nouvelles implantations.

Concernant le maintien et le déploiement d'une offre d'équipements et de services intermédiaires (par exemple collège, maison de retraite, perception, notaire, service de santé...), le PADD identifie notamment les pôles d'équilibre comme principales alternatives à la ville-centre et sa première couronne en lien avec leur accessibilité accrue à l'échelle du reste de la Plaine.

Enfin, sur le cœur d'agglomération et la ville-centre, l'offre en équipements et services doit être préservée et enrichie notamment dans les zones les plus denses qui doivent concentrer l'ensemble des fonctions urbaines caractéristiques d'une grande ville à l'ambition métropolitaine. Il s'agit en effet de conforter la présence des fonctions urbaines métropolitaines pour asseoir l'attractivité et le rayonnement du territoire (B.1).



Centre médical au cœur du village, Pézilla-la-Rivière

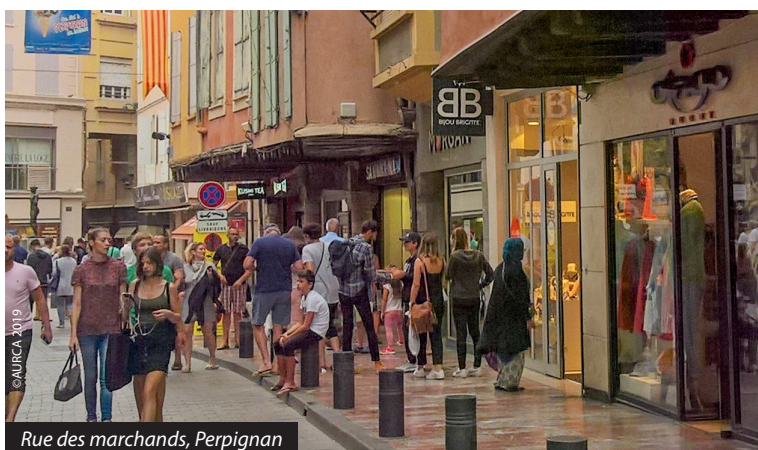


Collège Christian Bourquin, Millas

Autant que possible, les nouveaux équipements et services doivent privilégier une localisation à l'intérieur des espaces déjà urbanisés ou dans leur continuité en vue de limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, et de contribuer aux objectifs de revitalisation des cœurs de villes et de villages. Dans le même sens, l'activité économique lorsqu'elle est compatible avec la vie urbaine doit pouvoir s'intégrer harmonieusement dans les espaces déjà urbanisés et en particulier dans les cœurs de villes et de villages (B.5).

L'imbrication des services, équipements et de l'activité économique et de l'emploi au sein des centres anciens participe activement à leur reconquête.

● Préserver et restaurer les équilibres commerciaux



Rue des marchands, Perpignan

Le territoire du SCOT est doté d'un bon niveau d'équipement commercial. Cependant les dynamiques observées en matière de développement commercial posent un certain nombre de problématiques. Bien que le premier SCOT ait eu des effets positifs en la matière, les implantations de grandes et moyennes surfaces restent encore importantes, et surtout elles fonctionnent selon une logique de développement exacerbée en périphérie et de « cannibalisme ».

Ce développement s'opère en niant l'évolution rapide des modes de consommation (recul des hypermarchés, recherche de proximité, développement des circuits courts...) et alors que la vente traditionnelle est de plus en plus concurrencée par le « e-commerce ». De plus, localement le territoire bénéficie d'une offre complémentaire en Catalogne Sud générant une évocation commerciale supplémentaire.

Les enjeux du commerce dépassent la seule sphère commerciale. Le commerce est un élément important de la structuration des territoires : il peut à la fois être créateur de lien social et animateur des centralités, générateur de déplacement, mais aussi agent de développement économique des territoires. Ainsi, le développement concurrentiel du commerce basé sur un critère économique ne peut à lui seul imposer la structuration de l'espace.

L'attractivité commerciale des cœurs de villes et villages est un enjeu majeur du PADD du SCOT. Il s'agit en premier lieu de **conforter l'attractivité commerciale du cœur de ville de Perpignan** et de renforcer son rayonnement avec une ambition métropolitaine, en valorisant l'ensemble des atouts de la centralité (ville d'art et d'histoire, patrimoine, accessibilité, espaces publics...). En second lieu, il est primordial de **préserver et de développer le tissu commercial de proximité au cœur des villes, des villages et des quartiers** de l'ensemble du territoire afin de garantir un accès équitable à la population, de promouvoir la qualité de vie et l'animation de la vie urbaine tout en limitant les déplacements.

Afin de préserver la diversité commerciale du territoire et le tissu commercial de proximité au service de l'ensemble de la population, il est nécessaire de **maîtriser le développement de l'offre commerciale périphérique** en limitant les nouvelles implantations aux zones d'aménagement commercial existantes et aux centralités urbaines. Par ailleurs, dans un effort d'économie d'espace dans les zones d'activités économiques à vocation commerciale, **les réserves foncières en extension seront strictement limitées.**



Les Halles Vauban, Perpignan

Il s'agit ainsi de privilégier la requalification et la recomposition des pôles commerciaux existants en conditionnant les nouvelles implantations à l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs: intégration au réseau de transport collectif, accessibilité globale, qualité environnementale, architecturale et paysagère des projets, ou encore limitation des impacts sur l'animation de la vie urbaine.

Cette orientation s'attache également à **privilégier la localisation préférentielle des commerces de proximité dans les centralités urbaines** (en évitant que ceux-ci se développent dans les pôles commerciaux périphériques au détriment de la revitalisation des centres-villes), à stimuler les circuits courts et l'accessibilité aux productions locales, garantes de la qualité de vie sur le territoire (emplois, paysages, empreinte écologique...).

A3. DÉVELOPPER ET ADAPTER L'OFFRE EN LOGEMENTS

• Assurer une répartition cohérente de l'offre en logements

L'offre en logements doit concilier un certain nombre de paramètres en termes :

- de quantité, compte tenu des évolutions démographiques attendues et de la diversité des besoins prévisibles des habitants actuels ou futurs;
- de répartition géographique et d'équilibre territorial, compte-tenu des contraintes spatiales et de la localisation des autres fonctions, notamment l'emploi;
- de qualité de formes urbaines et architecturales afin de favoriser les alternatives au modèle pavillonnaire dominant;
- de méthodes et de techniques pour la promotion d'un habitat à la fois plus durable et plus accessible aux populations, tant dans l'ancien que dans les nouveaux logements;
- de qualité et d'identité pour promouvoir une offre attractive respectueuse des qualités du territoire.

Il convient donc de **développer une offre de logements suffisante et adaptée à la diversité des besoins**, en lien avec les dynamiques observées et prévisibles se traduisant par environ 34 500 logements supplémentaires à programmer sur 15 ans, soit 2 200 à 2 400 logements par an à répartir sur les 77 communes du périmètre en tenant compte de la nécessité de consolider l'armature urbaine et de corriger les dérives du marché immobilier. Ces besoins recouvrent à la fois :

- la satisfaction des besoins liés à la croissance démographique exogène et endogène (solde naturel/solde migratoire) et aux évolutions sociologiques (dessalement des ménages) ;
- le renouvellement du parc de résidences principales « détruit » ou affecté à d'autres usages;
- la nécessité de détendre le marché et de fluidifier les parcours résidentiels des ménages, notamment par le développement d'une offre de logements en « accession abordable » et, plus généralement en logements « intermédiaires » ;
- la satisfaction des besoins liés à l'attractivité touristique.



Cette offre de logements nouveaux sera répartie dans le DOO pour satisfaire l'objectif de préserver les équilibres entre les territoires et polarités et sera pour rappel satisfaite de différentes manières :

- **Prioritairement par le réinvestissement des zones urbanisées** en fonction des capacités de chaque commune, de manière à répondre à au moins 30% des besoins à l'échelle du SCOT (A.2) ;
- **Par l'aménagement nécessaire de nouveaux quartiers en extension urbaine, dimensionnés aux besoins et après mise à profit des capacités de réinvestissement urbain identifiées et réalistes.**

Au-delà d'une question quantitative, la question du logement doit surtout trouver des réponses qualitatives sur l'ensemble du territoire.

• Développer une offre de logements adaptée aux besoins et faciliter les parcours résidentiels

Compte-tenu des évolutions sociétales rapides (vieillesse de la population, diminution de la taille moyenne des ménages, diminution du nombre de familles, mobilité des ménages...) le modèle pavillonnaire s'avère répondre de moins en moins à lui seul aux besoins de la population. Il est donc important d'orienter le développement urbain vers des formes urbaines diversifiées et d'**adapter la taille des logements aux structures familiales** (logements intermédiaires, groupés et collectifs).

S'appuyant sur la diversité des espaces qui composent le territoire de la plaine du Roussillon, les objectifs de densité comme les formes urbaines sont à adapter aux caractéristiques des territoires et à la position des communes dans l'armature urbaine.



L'atteinte des objectifs quantitatifs en matière de production de logements est en réalité indissociable du respect des objectifs qualitatifs de diversification de l'offre de logements. En effet, il est nécessaire de **promouvoir des formes urbaines adaptées aux aspirations des ménages et d'améliorer la qualité de l'habitat dans le respect des identités et des modes de vie contemporains**. Le marché du logement connaît une situation tendue et de nombreux ménages éprouvent de plus en plus de difficultés financières largement imputables au poste de dépenses du logement.

Les objectifs de modération de la consommation d'espaces risquent encore d'accroître ce phénomène en aboutissant à une rareté foncière croissante. L'objectif est ici de faciliter l'accès au logement des ménages selon leurs besoins, aux différentes étapes de leur parcours résidentiel, à commencer par les plus modestes et les revenus intermédiaires qui représentent une majorité de la population.

Il s'agit notamment de répondre aux besoins des ménages avec enfants qui souhaitent acquérir un terrain ou une maison comme à ceux des jeunes décohabitants, des personnes âgées et/ou handicapées qui recherchent des biens plus adaptés et la proximité des aménités urbaines. L'objectif d'un parc immobilier moins onéreux dans son cycle de vie (production / utilisation) tout en étant évolutif (mieux adapté au vieillissement et aux handicaps) doit permettre de redonner du pouvoir d'achat aux ménages.

Il conviendra en premier lieu de **renforcer la production de logements locatifs privés**. Bien que développé, le parc locatif privé est un segment essentiel de l'offre en logements qui ne doit pas être sous-estimé dans le parcours des ménages (jeunes, personnes âgées, revenus modestes ou

intermédiaires...). C'est aussi le parc du « turn-over », celui qui garantit la mobilité résidentielle. L'investissement par des opérateurs privés sur le territoire demeure un maillon essentiel d'une offre en logements plurielle. Il est préconisé d'assurer son développement, particulièrement sur le cœur d'agglomération, les pôles d'équilibres et les bourgs-centres, mais également sur certains secteurs périurbains déficitaires. Tendre vers une part de 15 % de logements locatifs dans la construction neuve sur l'ensemble des communes du territoire paraît nécessaire.

En second lieu, il est nécessaire de **poursuivre l'effort de production de logements locatifs aidés** sur l'ensemble du territoire. Cette offre mérite d'être développée sur chaque commune, avec un effort particulier sur le cœur d'agglomération, les pôles d'équilibres et les bourgs-centres correctement desservis par les transports collectifs.

Il est proposé de **rechercher une part minimum de 20% de logements locatifs sociaux dans la construction neuve pour les villes de plus de 3 500 habitants** ou pour toute opération importante quelle que soit la commune. Les communes déficitaires au titre des lois SRU/DALO doivent poursuivre leurs efforts de rattrapage de ce déficit en prévoyant une part de logements locatifs sociaux supérieure à 20 % dans la construction neuve tout en veillant à préserver les équilibres dans leur production de logements.

La production d'un parc locatif privé ou aidé suffisant permettra ainsi de garantir, par la nature même de son modèle économique, la production de petits logements plus adaptés aux nouveaux profils de ménages (personnes seules, personnes âgées).

Enfin, il est également indispensable de faciliter **l'accession à prix maîtrisé dans le cœur d'agglomération, sur la façade littorale** ainsi que sur les pôles d'équilibre et pôles d'appui.

L'une des raisons permettant d'expliquer l'étalement urbain est liée à l'augmentation des prix (marché immobilier et foncier) sur le cœur d'agglomération et la façade littorale, conduisant les ménages candidats à l'accession, et en premier lieu les primo-accédants à s'éloigner de leur cible première souvent située à proximité du lieu d'emploi. Il est donc nécessaire de réaliser des logements en accession à prix maîtrisé afin de permettre aux ménages locataires aux revenus intermédiaires de rester sur la commune de leur résidence actuelle à proximité de leur emploi. Le but poursuivi est de lutter contre l'exclusion sociale, l'étalement urbain et la multiplication des trajets automobiles.



Il est donc préconisé de prévoir une part minimum de 20% d'accession aidée à la propriété dans la construction neuve pour les villes de plus de 3 500 habitants ou pour toute opération importante quelle que soit la commune. L'accession aidée à la propriété peut s'entendre par le développement d'une offre de parcelles en lotissement communal ou à « tarif social » négocié auprès des opérateurs privés ou encore par le PSLA-Location/Accession).

Les intercommunalités sont encouragées à mettre en œuvre une stratégie d'ensemble visant à rendre efficaces les ambitions et les orientations du SCOT en matière d'habitat, notamment en se dotant d'un programme local de l'habitat (PLH) qui permettra de décliner les objectifs précités, mais également de décliner le schéma départemental d'action en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), le schéma gérontologique et le schéma d'accueil des gens du voyage (SDAGV).

Nota : L'ensemble des objectifs précités dans ce paragraphe s'entendent comme applicables au parc résidentiel « ordinaire », et excluent de facto les résidences de tourisme définies par l'article D.321-1 du Code du tourisme.

• Promouvoir des quartiers d'habitat « durables » et denses

Afin d'atteindre les objectifs qu'il se fixe de manière transversale, le SCOT promeut l'expérimentation de quartiers d'habitat « durables » pour sortir du modèle « tout pavillonnaire ».

L'empreinte écologique induite par nos modes de vie doit être limitée, tout en assurant des objectifs de qualité de vie, de mixité sociale et d'efficacité économique. En ce sens, il s'agit de **développer de nouvelles formes urbaines durables adaptées à notre environnement méditerranéen**. Cette ambition doit s'exprimer prioritairement dans des **nouveaux quartiers « durables » du cœur d'agglomération, des pôles d'équilibre et des villes littorales qui sont des lieux de développement urbain prioritaire, dénommés en continuité du premier SCOT « secteurs de projets stratégiques »**.

À travers ces quartiers pilotes, le SCOT ambitionne d'impulser un urbanisme résidentiel réfléchi visant à articuler préservation de l'environnement, amélioration de la qualité de vie et rationaliser la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers en imposant des formes urbaines plus économes et vertueuses pour la préservation du cadre de vie présent et futur.

L'aménagement des secteurs de projets stratégiques vise ainsi à tenir compte d'enjeux environnementaux globaux, à concilier les enjeux sociaux et économiques locaux et à promouvoir la participation citoyenne dans la définition des projets et contribuer ainsi à réduire l'empreinte écologique des logements et des aménagements urbains liés.

La diminution de la consommation d'énergie dans la construction et par le prisme des mobilités vise à réduire l'impact de l'homme sur son environnement et à réduire la charge financière induite par la consommation énergétique qui impacte lourdement le budget des ménages locaux, notamment les plus fragiles. Mise en place de véritables alternatives aux déplacements en voiture (aménagement de voies cyclables et piétonnes et amélioration des dessertes par les transports collectifs), mixité fonctionnelle imposée impliquant le rapprochement des fonctions et la réduction des déplacements... sont des leviers à activer impérativement au sein de ces secteurs.

L'aménagement de cette nouvelle génération de quartiers doit également intégrer la notion de nature en ville telle que la création de parcs urbains, d'aménagements paysagers multifonctionnels, de manière à développer les fonctions écologiques tout en considérant les enjeux liés à une gestion responsable de la ressource en eau.

De manière générale concernant les formes urbaines, si le lotissement pavillonnaire reste l'emblème de la périurbanisation en dehors des polarités de l'armature du SCOT, de récentes opérations proposent déjà des petits collectifs et logements individuels groupés tout en étant couplées à une mixité des fonctions, ce qui engendre une densité plus élevée dans certains quartiers. Ce modèle est à promouvoir pour réussir le pari de la majoration de la densité programmée sur l'ensemble des communes, y compris en dehors des secteurs de projet stratégiques pour inscrire les nouveaux quartiers d'habitat dans une démarche plus vertueuse et économe en espaces et donc plus « durable ».

Enfin d'autres quartiers s'avèrent stratégiques quant à la mise en œuvre des objectifs du SCOT : il s'agit des abords des gares. Compte-tenu du potentiel offert par la desserte en train, l'aménagement et notamment la densification des quartiers de gare dits « secteurs urbains stratégiques » constituent une opportunité pour réussir le pari de l'articulation entre la planification urbaine et celle liée aux transports. La densification de ces sites devra cependant être adaptée aux différents contextes, notamment entre la gare de Perpignan qui se situe dans un secteur urbain déjà très dense d'un point de vue résidentiel, et les autres quartiers de gare.

A4. STRUCTURER UN RÉSEAU DE DÉPLACEMENTS MULTIMODAL A L'ÉCHELLE DE LA PLAINE DU ROUSSILLON

*Les investissements en matière de mobilités et de déplacements visent en priorité à conforter l'organisation multipolaire de la Plaine du Roussillon. Il s'agit d'assurer l'interconnexion des pôles d'équilibre (Rivesaltes, Ille-sur-Têt et Thuir au sein du SCOT, mais également Elne, Argelès-sur-Mer et Céret au-delà), des villes littorales (Le Barcarès, Canet-en-Roussillon) à la ville-centre et entre eux. C'est d'abord par la hiérarchisation et la structuration des offres en place (étoile ferroviaire, transports en commun en site propre, 2x2 voies, routes modernisées...) que l'efficacité du système de déplacements sera renforcée. **Les infrastructures existantes apparaissent comme un atout indéniable pour offrir à la voiture individuelle demain une alternative viable et crédible.***

*Le PADD du SCOT s'inscrit dans la rationalisation de l'urbanisation en bâtissant **un réseau de villes de proximité permettant notamment de minimiser les besoins en déplacements et de renforcer la performance des infrastructures de transports.***

Dans le périmètre du SCOT, il s'agit de limiter les déplacements systématiques vers Perpignan et de renforcer le rayonnement des pôles d'équilibre et de la ville-centre sur leurs bassins de vie respectifs : urbanisation ciblée, commerces et services sanctuarisés et rabattement assuré. Parallèlement, le projet prévoit d'engager des actions spécifiques et des aménagements ambitieux (intensification et compacité de la ville, mixité des fonctions, traitement des espaces publics, équipements...) à proximité des lignes de transports majeures et des points d'arrêt principaux. Conditionner et encourager les nouvelles ouvertures à l'urbanisation dans les secteurs desservis par les transports collectifs est un signal fort du schéma de cohérence territoriale.

• Développer le système de déplacement appuyé sur l'armature multipolaire



Rocade Ouest et autoroute A9, Perpignan

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables vise dans un premier temps l'optimisation des infrastructures routières existantes, dans le but d'assurer efficacement les accès aux pôles roussillonnais. Afin de garantir le niveau de service aux habitants, aux actifs et aux visiteurs du territoire, il est nécessaire de **hiérarchiser le réseau de voiries** en fonction du rôle que ces dernières devront jouer (transit, liaison interquartier, desserte locale...) et de **conforter et compléter le réseau routier principal**. Les axes permettant l'accès et le contournement du cœur

d'agglomération sont une priorité. Ils devront faire l'objet d'une montée en gamme afin d'y assurer des déplacements plus fluides et sécurisés pour tous les usagers des transports, en lien avec l'augmentation de la population roussillonnaise et la saisonnalité du territoire.



Train Express Régional, Rivesaltes

Parallèlement, le réseau de voiries de la plaine du Roussillon sera complété par des projets routiers ciblés dont les impacts sur l'environnement et les terroirs agricoles seront minimisés. Dans l'esprit du Grenelle de l'Environnement, ces actions ne devront pas constituer un appel à l'usage de la voiture. Elles devront traiter en priorité les points de congestion, les problèmes de sécurité et satisfaire des besoins d'intérêt locaux en prenant en considération les enjeux socio-économiques et environnementaux. Le contournement routier de Perpignan mais également celui d'Estagel, la sécurisation et la mise à 2X2 voies de la RD83 (Saint-Laurent-de-la-Salanque - Le Barcarès) ou ponctuellement de la RD117 (Perpignan-Estagel) constituent quelques aménagements nécessaires à l'organisation du territoire. Parallèlement, les projets urbains d'envergure métropolitaine pourront faire l'objet d'une étude d'impact sur le réseau de voiries afin d'en anticiper les effets.

La préservation et la rénovation des lignes ferroviaires existantes est une des pièces maîtresses du puzzle pour constituer le système de déplacements multimodal à l'échelle de la plaine du Roussillon. **Les offres interurbaines de train Narbonne/Perpignan, Villefranche-de-Conflent/Perpignan et Cerbère/Perpignan méritent en effet d'être sanctuarisées et valorisées**, notamment dans leur rôle de lien entre les pôles d'équilibre et la ville-centre. Le développement des dessertes, des fréquences et cadencements, des correspondances, la création potentielle de nouvelles haltes et l'amélioration de l'accessibilité des quais viennent compléter les ambitions du SCOT en matière de revalorisation ferroviaire.

Cette armature ferroviaire doit devenir un levier d'aménagement du territoire départemental non seulement dans le corridor méditerranéen, mais également dans ses vallées transversales. Les gares sont amenées à se muer en véritables pôles d'échanges multimodaux, en toute complémentarité avec la gare de Perpignan. Pour cela, **les quartiers de gares et haltes ferroviaires sont des lieux prioritaires d'urbanisation et de diversification des fonctions**.

Le potentiel ferroviaire est complété par les axes interurbains de transports collectifs routiers à haut niveau de service, aujourd'hui pour certains existants et à fiabiliser, notamment en accès au cœur d'agglomération (notamment Le Barcarès - Rivesaltes, Canet-en-Roussillon - Perpignan, Estagel - Rivesaltes, Thuir - Perpignan ou Céret - Perpignan). Ces axes doivent permettre de déployer une offre attractive pour l'utilisateur et d'assurer un maillage cohérent de la plaine du Roussillon et complémentaire à l'offre ferroviaire. Ils ont vocation à fonctionner en lien avec les pôles d'échanges multimodaux (PEM), lieux de rabattement des déplacements issus des territoires plus ruraux.

• Conforter l'offre en transports collectifs et connecter les réseaux

La concrétisation d'un système de déplacements intermodal complet constitue un enjeu majeur pour assurer à la fois la fluidité des déplacements sur le territoire et la préservation du cadre de vie des roussillonnais (qualité de l'air, bruit...). Ce système à mettre en relation avec une meilleure organisation urbaine est le seul à même de garantir la massification des reports, facteur d'optimisation des investissements et de développement d'une mobilité durable à l'échelle du territoire. Cette étape semble être déterminante en vue de rendre l'armature des transports lisible et performante et d'améliorer les temps de déplacements. Pour cela, il est nécessaire d'améliorer les complémentarités des offres de mobilités et donc le dialogue entre les Autorités Organisatrices des Transports ou Mobilités (au premier rang desquelles la Région et la Métropole) ainsi que les initiatives privées.



Outre l'articulation entre AOT/M, il s'agit de **développer l'intermodalité par la constitution ou le renforcement de pôles d'échanges multimodaux** (notamment à Ille-sur-Têt, Thuir, Canet-en-Roussillon, Rivesaltes, Perpignan et au Barcarès). Faciliter l'accès aux transports en commun, identifier les pôles d'échanges ou parcs-relais à conforter, développer ou créer pour inciter le report modal de la voiture vers les transports collectifs, sont des objectifs primordiaux du projet. Sur ces Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM), l'intermodalité doit être la norme : parcs-

relais pour offrir une possibilité de rabattement automobile aux réseaux de transports collectifs, accueil efficace des deux-roues aux abords des pôles générateurs de déplacements, accessibilité tous modes facilitée, dont prioritairement celle des modes alternatifs à la voiture (cheminements sécurisés, entretenus et agréables). A noter que sur les communes qui disposent d'une gare, celle-ci devra être considérée et qualifiée prioritairement comme Pôle d'Echanges Multimodaux.

La restructuration du réseau Sankéo a été une première étape dans l'amélioration de la performance des services. Au-delà du redressement de certaines lignes, le repositionnement des arrêts et le développement d'offres « à la carte » vise à être au plus proche de la demande et ainsi améliorer l'efficacité des services.

Le PADD affirme la nécessité d'aller plus loin, en mettant sur pied de véritables **liaisons directes et à haut niveau de service entre les pôles d'équilibre du territoire – parallèlement à la constitution d'un réseau de Pôles d'Echanges Multimodaux et de parcs-relais s'appuyant notamment sur les quartiers de gares. L'amélioration de la performance des services passe également par la fiabilisation et la diminution des temps de parcours en bus et en car, notamment à destination du cœur d'agglomération et des grands sites d'emplois.** Ainsi, il s'agit de donner plus de place aux véhicules de transports en commun routiers sur voie et au droit des intersections, en particulier sur les axes les plus congestionnés.



• Développer les modes actifs utilitaires et de loisirs



Passerelle piétonne de la Têt, Perpignan

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables entend s'appuyer sur les grands itinéraires cyclotouristiques de la plaine du Roussillon (notamment « La Méditerranée à Vélo », « Les Pyrénées à vélo » et le projet « Es Têt »), afin de **constituer un réseau de liaisons intercommunales pour les pratiques cyclistes utilitaires et de loisirs. Le territoire a en effet tout intérêt à se doter d'un véritable réseau de cheminements efficaces permettant à tous d'accéder aux centres-villes, mais également aux grands équipements**

métropolitains, aux zones d'emploi et aux plages en vélo. Ces liaisons doivent garantir un niveau de service élevé : sécurité, confort, lisibilité, jalonnement et services. Il s'agit ainsi de systématiser les aménagements spécifiques pour une traversée sécurisée des voiries structurantes ou des grands carrefours giratoires par les piétons et les cyclistes. Cet objectif de perméabilité des ouvrages routiers devra être systématiquement recherché, en particulier pour organiser et sécuriser les liaisons sur certains sites prioritaires, comme le Mas de la Garrigue/Cap Roussillon ou encore la liaison Mas Balande/Moulin-à-Vent.

En toute articulation avec les liaisons cyclables intercommunales, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables affirme la vocation partagée et accessible à tous des espaces publics et circulés des centres-bourgs, des cœurs de village et des quartiers résidentiels, au service de leur dynamisme commercial et de leur attractivité résidentielle. En effet, l'organisation des circulations et des vitesses dans ces secteurs majoritairement étroits et conçus avant l'arrivée de l'automobile, doit participer à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants. Pour cela, le partage de la voirie équilibré donnant toute sa place aux piétons est à mettre œuvre, tout en s'accordant sur la fonction de chaque voie permettant de positionner le curseur entre transit et vie riveraine. Les nouveaux quartiers doivent ainsi systématiquement prévoir les cheminements piétons et cyclables permettant l'accès des habitants aux polarités de proximité.

Afin de reconquérir l'espace public et de rééquilibrer la destination de ce dernier vers les autres modes de transport (bus, vélos, piétons), la question du stationnement est essentielle. **Il s'agit de libérer le cœur des villes et villages de la prégnance de la voiture pour favoriser le partage de la voirie et promouvoir des espaces publics plus accessibles et sécurisés aux piétons et aux cyclistes.** Cette orientation peut se traduire par le développement de poches de stationnement à proximité



Berges de l'Agly, Le Barcarès

des centres-bourgs et des cœurs de villages afin de répondre aux besoins d'attractivité des centralités. **Le cœur d'agglomération est le lieu essentiel pour expérimenter un modèle de déplacements plus durable.** Le cœur doit ainsi saisir l'opportunité d'un contournement routier en passe d'être finalisé pour équilibrer les pratiques : diminuer le nombre de voitures et ainsi fluidifier le trafic et améliorer le cadre de vie des riverains d'une part, et sécuriser les piétons et cyclistes et rendre les transports collectifs plus efficaces d'autre part. La hiérarchisation des réseaux de voiries est une première étape nécessaire afin de s'accorder sur la fonction des voies tout comme la mobilisation du levier stationnement.

• Bâtir une offre adaptée aux territoires ruraux, montagnards et littoraux

L'accessibilité en période estivale demeure un enjeu majeur pour le territoire du SCOT de la Plaine du Roussillon. Ce critère est un élément essentiel d'une offre touristique attractive. Au sein d'un espace de temps dédié à la détente et aux loisirs, le potentiel d'utilisation des modes actifs et des transports collectifs est bien tangible. Il s'agit de **mettre en œuvre les conditions d'un modèle de déplacements innovant et saisonnier sur le littoral, et plus largement dans les vallées également concernées par la pratique touristique**. Pour diminuer les pratiques automobiles aujourd'hui sources de congestions récurrentes et de nuisances environnementales, les Autorités Organisatrices de la Mobilité/des Transports pourront promouvoir des liaisons entre les points d'accès au territoire et le littoral, ainsi qu'entre les plages en transports collectifs.

Un second volet de cette orientation doit **assurer la gestion du stationnement notamment aux abords des espaces sensibles, comme le cordon dunaire ou les complexes lagunaires**. Il s'agit de canaliser la fréquentation touristique et d'assurer l'intégration paysagère des espaces de stationnement, mais également de promouvoir une accessibilité « bonifiée » pour les vélos avec un maillage structurant de voies dédiées et des espaces de stationnement aménagés au plus près des pôles générateurs de déplacements et du cordon dunaire. Dans ce cadre, une attention toute particulière devra être portée sur le devenir de la voie littorale entre Canet-Sud et Saint-Cyprien-plage menacée par l'évolution du trait de côte.

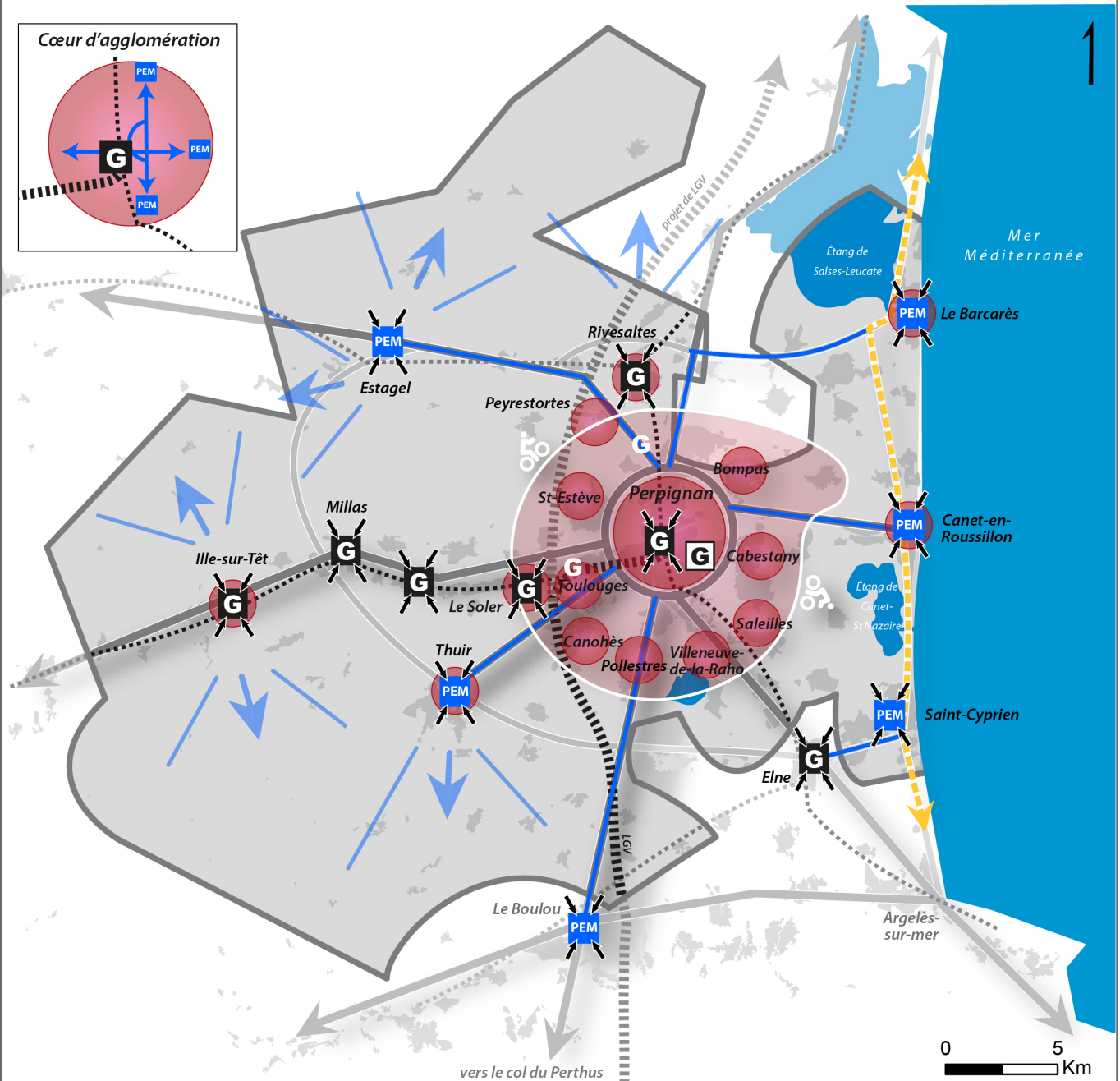
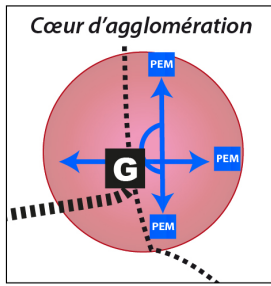


Le projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCOT souhaite apporter des réponses de mobilités adaptées à chacun des territoires qui le composent et notamment les secteurs ruraux et montagnards. Sont ciblées les offres de transports collectifs flexibles de type transport à la demande, et plus largement l'ensemble des solutions de rabattement sur les gares et les pôles d'échanges multimodaux. Par ailleurs, il est indispensable d'assurer un niveau de service correct du réseau routier, facteur

de cohésion et d'attractivité des territoires périphériques aux grands axes (gestion, entretien). La modernisation du réseau viaire visant de manière prioritaire à traiter des problèmes de sécurité devra limiter les impacts sur l'environnement, la consommation et le cloisonnement de terroirs agricoles, ainsi que la dégradation des paysages.



Adapter l'offre en logements et améliorer les mobilités



Développer et adapter l'offre en logement

- promouvoir les quartiers d'habitat durables
- reconquérir les cœurs de villes et de villages

S'appuyer sur l'armature multipolaire

- optimiser les liaisons ferroviaires
- sanctuariser les liaisons ferroviaires
- G valoriser les gares ou haltes au sein des quartiers
- G étudier de nouvelles haltes ferroviaires potentielles
- optimiser des liaisons "express" interurbaines

Faire du cœur d'agglomération et des pôles d'équilibre les locomotives de mobilités plus durables

- faire monter en gamme le contournement de Perpignan
- équilibrer les pratiques modales entre la voiture et ses alternatives au sein du cœur d'agglomération
- o compléter les connexions cyclables entre les villes du cœur d'agglomération
- rendre plus efficaces les lignes majeures du réseau de transports en commun urbains (zoom)

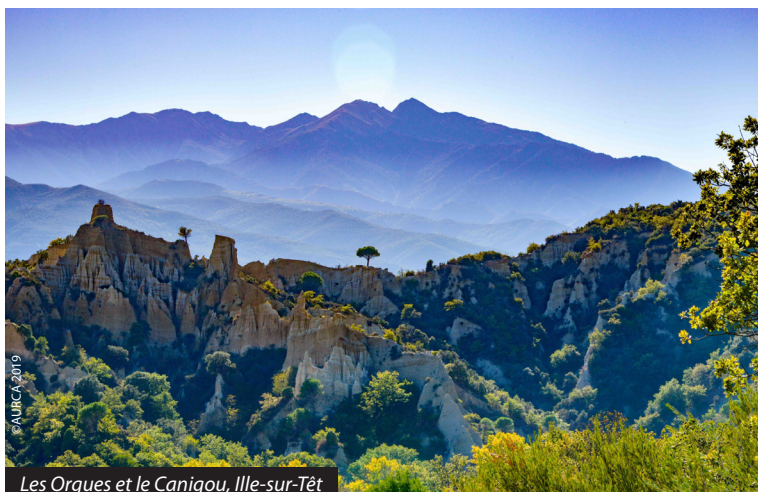
Renforcer l'articulation entre les solutions de mobilité

- PEM renforcer le réseau de pôles multimodaux
- organiser les rabattements depuis les massifs
- développer les centralités cyclables et piétonnes et le rabattement tous modes vers les PEM
- structurer les offres saisonnières littorales

Sources : IGN-BD Topo©2021, AURCA 2023. Réalisation : AURCA/janvier 2023. Tous droits réservés.

A5. PRÉSERVER ET VALORISER NOS PAYSAGES ET NOTRE PATRIMOINE

• Préserver la qualité de nos paysages



Le territoire du SCOT forme un amphithéâtre naturel avec les massifs qui enserrant la plaine et s'ouvrent sur la côte sableuse. La richesse paysagère de la Plaine du Roussillon repose principalement sur sa diversité géographique, avec la présence de trois grands ensembles paysagers variés : le littoral, la plaine et ses massifs dessinant la charpente paysagère territoriale. Cette diversité en fait un territoire aux paysages pluriels au sein duquel **la préservation du « socle paysager » et de ses lignes de forces** doit constituer l'élément fondateur d'un développement territorial harmonieux.

Les éléments géomorphologiques spécifiques (lignes de crêtes, versants, talus, berges, prades...) qui conditionnent la qualité des sites sont à prendre en compte comme préalable à tout projet d'aménagement. Les éléments naturels et bâtis structurants doivent servir de support aux aménagements à venir. Ainsi, dans la plaine, le réseau hydrographique, le maillage des canaux d'irrigation, les haies brise-vent, les étangs littoraux mais également les vues sur les massifs emblématiques (Canigou, Força-Réal, Néoulous...) constituent des éléments d'accroche pour les projets. Au sein des massifs et contreforts, les ruptures de pente, le petit patrimoine (murettes de pierres sèches...) mais aussi les compositions urbaines méritent d'être intégrés à la composition des projets.

L'organisation en balcon de la plaine du Roussillon permet de bénéficier de points de vue remarquables. Ces points de vue permettent la lecture et la compréhension du paysage et de ses repères emblématiques formés entre autres par les sommets principaux mais aussi les sites bâtis. Ainsi, l'ossature paysagère territoriale en amphithéâtre dessinée par les massifs des Albères, des Aspres, des Fenouillèdes et des Corbières offre une forte visibilité des grands ensembles paysagers structurants. Il apparaît nécessaire de **protéger les espaces emblématiques et les cônes de vue principaux** assurant la lisibilité de ces richesses et la multiplicité de ces grands ensembles afin de préserver l'identité du territoire.



La menace de ces derniers par le développement des infrastructures visant l'exploitation des ressources naturelles (Enr) est bien présente sur le territoire. C'est dans cette optique que le PADD entend encadrer leur implantation. Sans interdire leur développement sur le territoire, il s'agit d'anticiper les incidences sur l'environnement (C1) et de veiller à la bonne intégration paysagère de ces dispositifs.

Ainsi le SCOT veillera à orienter le développement de nouveaux projets vers des lieux préférentiels selon une logique de moindre impact paysager, et définira les conditions d'intégration paysagères pour garantir la lisibilité des paysages.



Chapelle San Marti de la Roca, Camélas

La grande richesse paysagère et patrimoniale, couplée à une situation géographique favorable avec un climat méditerranéen, une proximité immédiate à la mer et à la montagne, font de la plaine du Roussillon un territoire attractif. Cela n'est pas sans conséquence sur les paysages dont l'évolution est marquée par les conséquences de cette attractivité : l'accueil des populations, le développement des activités et des infrastructures qui émaillent et entaillent la plaine, le littoral et les contreforts.

Dès lors, **ménager des espaces de respiration** entre les zones urbanisées participe à conforter la lecture des paysages tant naturels, agricoles, qu'urbains, mais participe également à la qualité de vie et à la préservation d'espaces agricoles stratégiques.

Afin de préserver la spécificité de l'organisation du territoire où chaque commune est identifiée et mise en réseau au sein d'une armature urbaine cohérente, il est nécessaire d'identifier des coupures vertes qui participent à la lisibilité territoriale mais également à la qualité de vie et à la préservation des espaces agricoles stratégiques.

De manière générale ces « respirations » doivent correspondre aux espaces paraissant les plus menacés par la formation de continuums urbains, en particulier dans le cœur d'agglomération, mais aussi au sein de certains pôles d'équilibre. Le maintien de ces coupures vertes permettra de ménager les perceptions visuelles depuis les grands axes, mais aussi d'améliorer la lisibilité d'un espace périurbain devenu complexe, ou encore d'entretenir l'identité des villages. Cette orientation permettra également de valoriser la lisibilité et l'authenticité des espaces cultivés et des sites emblématiques au bénéfice des activités agricoles et touristiques.

• Valoriser l'identité et le patrimoine catalan

Le territoire regorge d'un patrimoine architectural et urbanistique d'une grande valeur. Habité depuis des temps préhistoriques, ce patrimoine représente une forme de lien fédérateur au travers de l'histoire et un élément majeur de l'identité du territoire. Ainsi les trames urbaines historiques prennent différentes formes selon le contexte de leur genèse. La forme la plus répandue d'habitat isolé est le "mas agricole" et celle des premières "agglomérations urbaines" sous forme de "cellera". Aujourd'hui elles sont au cœur des villages parties intégrantes des centres anciens. Elles participent à la qualité de vie et constituent une source d'attractivité pouvant par ailleurs être source d'inspiration pour des formes contemporaines tout en préservant la trame urbaine historique.

Au sein de ce tissu bâti « originel » et de ses faubourgs, le patrimoine architectural en présence incarne les savoir-faire des époques successives et l'utilisation de certains matériaux, nobles ou rustiques mais souvent locaux, caractérisant de manière particulière les constructions de cette période révolue. Néanmoins le développement de l'industrie et l'évolution des modes de vie ont modifié les techniques et les systèmes de construction. Si cela a permis l'innovation architecturale et l'amélioration du confort, notamment thermique, il s'est aussi traduit par une tendance de "standardisation" du bâti, dénaturant souvent l'architecture de nombreux bâtiments.



La cellera, Sainte-Colombe-de-la-Commanderie



La cellera, Baixas

De manière générale, un certain nombre d'édifices d'intérêt et parfois leur environnement proche, sont protégés par des outils divers, tels que la classification ou l'inscription au titre des monuments historiques, ou par un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV Perpignan), ou repérés et protégés dans les Plans Locaux d'Urbanisme ou bien par des labels, tel que « Patrimoine du XXème siècle ». Néanmoins, il paraît nécessaire de ne pas cantonner le patrimoine à une simple protection mais aussi de les intégrer dans une démarche de **valorisation du patrimoine architectural urbain** de notre territoire en tant que bien commun : lieux culturels, lieux de services publics, habitat....

C'est en ce sens que le SCOT entend faire du patrimoine catalan et de son identité des vecteurs de projet permettant de favoriser le réinvestissement urbain afin de tendre vers une nouvelle attractivité. Porteuses de sens, ces aménités devront être au service de la reconquête des centres anciens (A2), en conjuguant à la fois préservation de l'architecture traditionnelle et potentiels d'adaptations aux usages actuels (espace extérieur, luminosité, stationnements...).

La variété des formations géographiques de la plaine du Roussillon, du littoral jusqu'aux contreforts, a généré dans le paysage des manières d'habiter particulièrement remarquables caractérisées par des silhouettes bâties d'intérêt. Dans le périmètre du SCOT de la Plaine du Roussillon, une quinzaine de silhouettes remarquables méritent d'être préservées. La **valorisation de ces silhouettes villageoises** doit questionner les différentes échelles de perception de ce motif paysager fort, tant le grand paysage que le paysage vécu (celui du quotidien plus rapproché).

Car si à ce jour un grand nombre est encore préservé des extensions urbaines récentes, il apparaît que ponctuellement certains développements urbains tendent à fragiliser ces formes. Dès lors il apparaît nécessaire que les projets d'extensions urbaines soient conçus en prenant en compte la typicité de ces silhouettes.



San Pere del Bosc, Corbère-le-Château



La silhouette villageoise, Corneilla-la-Rivière

Un nombre important d'éléments divers du bâti - que ce soit du patrimoine rural, défensif, religieux... - a façonné les traits identitaires de la plaine roussillonnaise. Un réseau important de canaux (canal royal de Perpignan) et de voies ancestrales (via Domitia) ont permis les échanges culturels et économiques et ont assuré des fonctions de défense du territoire. **Ce patrimoine rural, agricole, défensif ou religieux doit être préservé pour ses qualités architecturales, son intérêt culturel et historique**, qu'il s'agisse du "petit patrimoine", tels que les fontaines, abreuvoirs, orris..., ou des éléments ou ensembles plus emblématiques ou remarquables tels que certaines églises, tours de guet...

Tout projet d'aménagement ou de réhabilitation de ces éléments ou à proximité de ceux-ci, doit être réalisé en harmonie et dans le respect des formes urbaines et caractéristiques architecturales. Les savoir-faire ancestraux sont à valoriser ainsi que l'utilisation des matériaux adéquats. L'intégration de ces éléments dans des projets contemporains d'aménagement doit permettre de les mettre en valeur, d'améliorer leur tenue dans le temps et leurs conditions d'habitabilité, dans certains cas.

• Promouvoir la qualité urbaine et valoriser les entrées de ville et de territoire

De par leur fréquentation et leur rayonnement, les portes d'entrées constituent des espaces déterminants dans l'attractivité territoriale. Elles jouent un rôle de vitrine tant au sein de l'entité paysagère dans laquelle elles s'inscrivent que, plus largement à l'échelle de la Plaine du Roussillon. Or la qualité de leurs aménagements reflète peu la grande richesse et la variété paysagère du territoire. Il apparaît nécessaire de **valoriser et mettre en scène les entrées du territoire** en luttant contre la banalisation des paysages qui dessert aujourd'hui l'ensemble du territoire de la Plaine du Roussillon par une négation des structures et des motifs paysagers dans lequel les grandes infrastructures de transports s'imposent. Un soin particulier doit donc être apporté pour améliorer la lisibilité et la qualité des portes d'entrées du territoire et des villes : préservation des éléments d'intérêt du paysage et des cônes de vue (massifs, clochers...), aménagements paysagers et plantations, ou encore réduction des pollutions visuelles (panneaux publicitaires, friches, dépôts extérieurs...).

De la sorte, à l'échelle des bourgs il paraît important d'**assurer la qualification ou la requalification des entrées de ville**. L'identification et la protection des éléments paysagers et patrimoniaux participent à l'identité en offrant une image positive du territoire. Ce sont autant d'éléments à préserver afin de renforcer l'attractivité des communes et d'accroître la qualité paysagère du territoire en le confortant dans son identité. Les bourgs de la plaine doivent veiller à regrouper et densifier leur extension tandis que les villages des massifs boisés doivent lutter contre la dispersion de l'habitat. Cette orientation vise aussi à stopper l'étirement des urbanisations le long des axes principaux pour éviter la conurbation du territoire et la dégradation des entrées de villes historiques.

Face à la forte croissance démographique et à l'attractivité touristique du territoire, le développement urbain a parfois mis en péril la lisibilité des formes urbaines patrimoniales ou certains espaces remarquables. Que ce soit en milieu urbain, rural ou littoral, le patrimoine bâti est confronté à un souci d'intégration dans les projets d'aménagement contemporains. Ainsi l'objectif commun est de préserver et de valoriser le caractère historique et culturel, mais aussi architectural et paysager, et de permettre l'intégration de ce patrimoine au développement urbain contemporain, tout en conservant ses qualités identitaires.



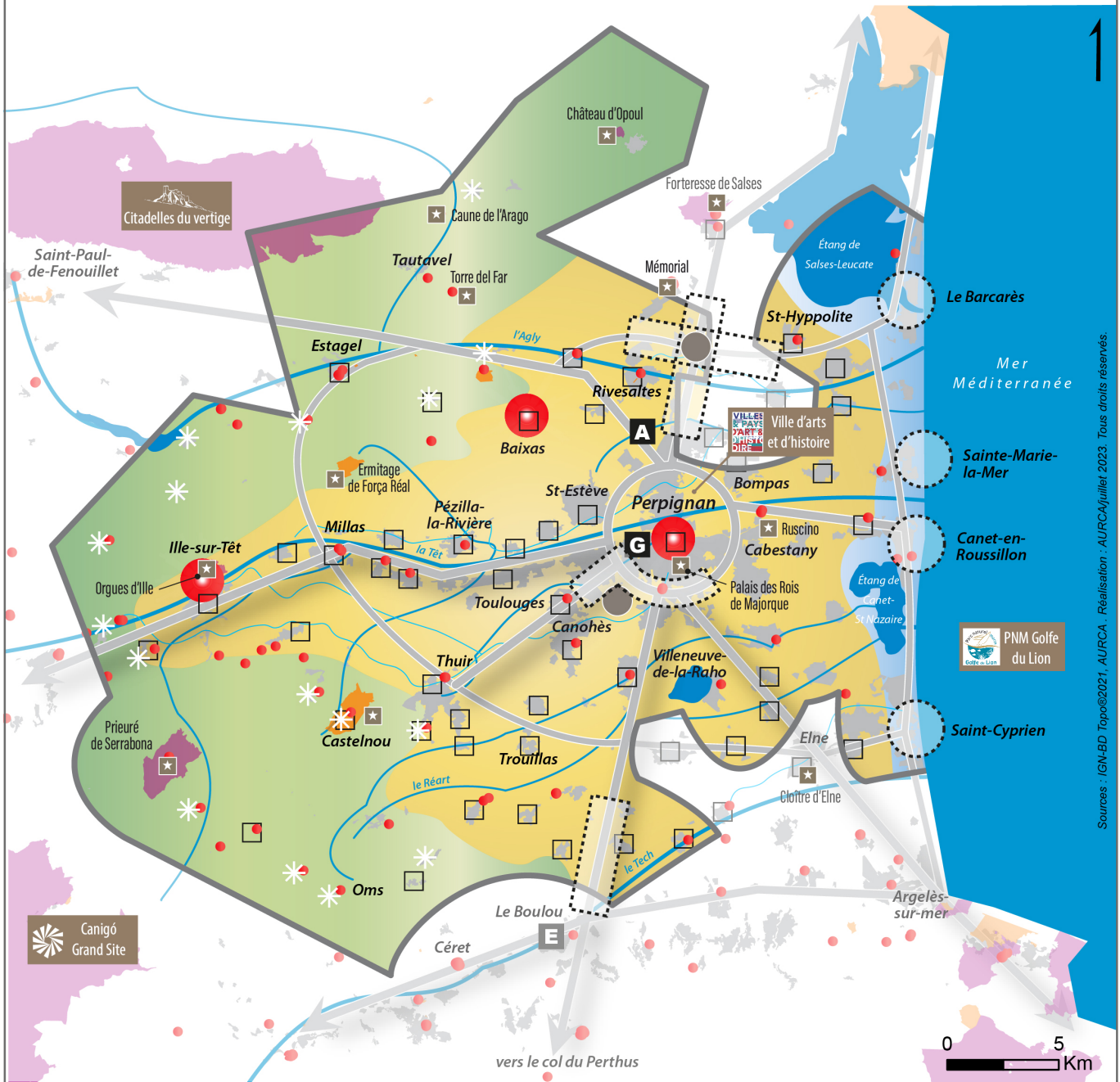
La connaissance fine et la prise en compte des différentes formes et éléments du patrimoine Catalan doit permettre de **promouvoir la qualité urbaine dans la rénovation comme dans les nouveaux quartiers** en favorisant une architecture de qualité orientée sur l'utilisation de matériaux locaux, et en encourageant les formes urbaines harmonieuses et plus économes en espace en rapport avec l'habitat traditionnel des villes et villages de la plaine du Roussillon. Ce souci de valorisation du patrimoine bâti catalan doit notamment se manifester en matière d'aspect architectural des constructions, (enduits appropriés et qualité esthétique des façades, intégration des éléments « rapportés ») en particulier au cœur des villages. Les nouveaux aménagements devront veiller à intégrer les éléments naturels

existants dans l'espace urbain tels que les canaux, les espaces boisés et d'une manière générale les éléments paysagers d'intérêt.

Les bâtiments à haute valeur patrimoniale seront valorisés. Les aménagements devront également intégrer des espaces verts urbains, promouvoir les places et fontaines ainsi que les essences locales pour restaurer les ambiances urbaines et villageoises et se donner les moyens de recréer du lien social. Pour autant, la préservation du patrimoine bâti ne doit pas faire obstacle à une évolution vers plus de confort. Ainsi, innovation technique, architecture contemporaine et éléments traditionnels du bâti doivent pouvoir être conciliés intelligemment.



Valoriser nos paysages et notre patrimoine



Préserver le socle paysager du territoire

- préserver le grand paysage et les lignes de forces du relief
- ménager des espaces de respiration entre les secteurs urbanisés de la plaine
- préserver les paysages emblématiques littoraux
- protéger et valoriser le réseau hydrographique et les canaux historiques

Valoriser l'identité et le patrimoine catalan

- faire rayonner les grands sites emblématiques du territoire
- pérenniser les silhouettes villageoises remarquables
- préserver la trame urbaine historique représentée par les celleres
- site classé
- site inscrit
- valoriser un héritage patrimonial riche (site patrimonial remarquable)
- valoriser le patrimoine protégé (monuments historiques)

Promouvoir la qualité urbaine et valoriser les entrées de ville et de territoire

- entrée terrestre
- échangeur
- entrée maritime
- G gare TGV
- A aéroport
- promouvoir la qualité urbaine et les entrées de ville
- assurer la lisibilité paysagère du territoire depuis les voies de communication



Sources : IGN-BD Topo©2021, AURCA. Réalisation : AURCA/juillet 2023. Tous droits réservés.

ambition



S'ouvrir et rayonner

pour conforter les synergies et amplifier l'efficacité économique

Le territoire du SCOT bénéficie d'une situation géographique exceptionnelle qui porte en elle les composantes de son attractivité. **Le corridor méditerranéen**, du Nord au Sud, constitue un axe essentiel pour les flux de personnes, de marchandises, d'énergie et une opportunité pour la création de valeur ajoutée, au cœur du triangle Toulouse- Barcelone- Montpellier. Il est toutefois indispensable de faire évoluer en permanence notre modèle économique pour retirer tous les bénéfices de cette situation et ne pas se contenter des seuls flux de passages.

La plaine du Roussillon est également ouverte vers l'Ouest et **les vallées pyrénéennes**, particulièrement de la Têt et de l'Agly avec lesquelles elle entretient des relations d'interdépendance historiques, tout comme vers l'Est avec la Méditerranée, bien commun fortement générateur d'attractivité. Ce maillage dépasse les strictes limites du SCOT, centré sur le cœur du bassin de vie gravitant autour de Perpignan, il compose un ensemble de valeurs qui forgent la **qualité et l'authenticité du territoire** entre Méditerranée et Canigó.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la plaine du Roussillon entend conforter le positionnement géostratégique du territoire en s'appuyant sur ce maillage vecteur de richesses et de solidarités. Pour ce faire, il convient de promouvoir le statut de **3^{ème} pôle urbain régional** de Perpignan avec ses ouvertures régionales en direction de Toulouse et transfrontalières en direction de la Catalogne Sud et au-delà.

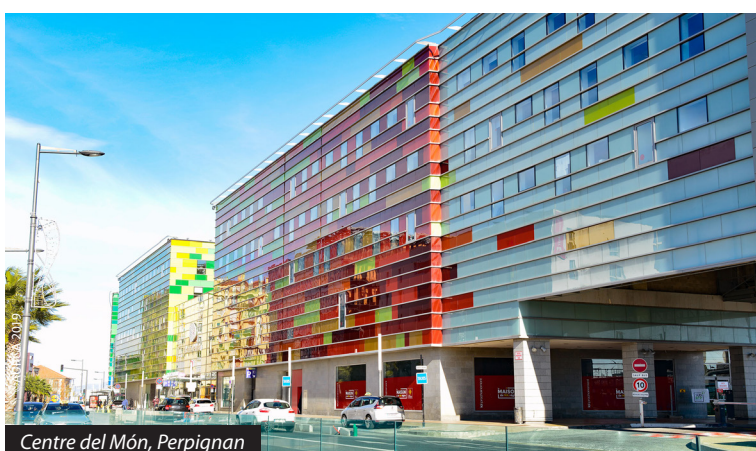
Cette dynamique doit s'appuyer sur un certain nombre d'infrastructures et d'équipements structurants en capacité de **soutenir le rayonnement du territoire**, sur le plan de l'accessibilité, de la recherche et de la formation, de l'offre culturelle et de loisirs. Elle doit continuer à s'appuyer sur la "générosité" du territoire tout en s'adaptant aux évolutions prévisibles notamment dans les domaines de l'agriculture ou du tourisme. Elle doit enfin s'appuyer sur une **économie plurielle et innovante** aussi tournée vers la croissance verte, les énergies renouvelables, la logistique et le nautisme, parties intégrantes des stratégies de développement économiques engagées.

Le PADD entend également **conforter l'activité au cœur des centralités urbaines** comme levier indispensable des politiques de revitalisation des cœurs de villes et de villages. Il prévoit enfin de **développer une offre attractive** pour l'accueil des activités au sein d'un réseau organisé de parcs d'activités stratégiques.

B1. PROMOUVOIR UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

• Conforter le statut de 3^{ème} pôle urbain régional

La plaine du Roussillon s'organise autour de la ville-centre de Perpignan (29^{ème} ville française) et Perpignan-Méditerranée-Métropole, à ce jour seule communauté urbaine de l'espace régional après les 2 métropoles de Toulouse et Montpellier. Ce système urbain polarise son propre espace à l'interface des espaces méditerranéens et pyrénéens. La plaine du Roussillon concentre près de 340 000 habitants au sein du périmètre de SCOT, et près de 425 000 si l'on considère l'aire d'attraction de la ville de Perpignan au sens de l'INSEE (qui regroupe la quasi-totalité des communes du SCOT et des communes situées hors SCOT).



Dans un souci de cohésion et d'équilibre territorial, il est essentiel de **conforter le statut de 3^{ème} pôle urbain régional de la communauté urbaine et de son aire urbaine** associée en appui des deux systèmes métropolitains régionaux. Ce positionnement avec son ouverture transfrontalière constitue une opportunité pour l'armature régionale qui se dessine notamment au travers du SRADDET, mais aussi pour l'ensemble de la plaine et du système oriental des vallées pyrénéennes qui nouent des relations d'interdépendance avec le pôle urbain central.

La plaine du Roussillon est un trait d'union culturel et économique entre la Catalogne et au-delà, la péninsule ibérique et la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée. À ce titre elle bénéficie d'un positionnement stratégique qu'il convient de valoriser. Les principaux atouts de cette situation géographique mais aussi de la qualité de vie et de l'identité culturelle caractéristiques du territoire doivent contribuer à **renforcer l'attractivité**, tout particulièrement pour l'emploi et l'activité qui constituent encore une faiblesse à surmonter.



• S'ouvrir sur les espaces méditerranéens et pyrénéens

La plaine du Roussillon est largement ouverte sur l'extérieur grâce à l'axe terrestre majeur qui relie l'Europe, la péninsule ibérique et le Maghreb par la façade méditerranéenne (corridor européen RTE-T 3), mais aussi par son ouverture maritime. Elle bénéficie d'un positionnement géostratégique unique dans la Région : à 45 minutes par TGV® - à terme - de la puissance économique de Barcelone, et au cœur du triangle Barcelone-Montpellier-Toulouse. Elle s'inscrit dans un espace transfrontalier dynamique ouvert sur la Catalogne qui est l'un des territoires les plus riches, innovants et intégrés d'Europe.

Le corridor méditerranéen couplé aux liens culturels forts et ancrés favorise l'influence sur le Roussillon des villes sud-catalanes (et inversement) toutes polarisées à des degrés divers par l'aire métropolitaine de Barcelone et ses 5 millions d'habitants. Pour nombre des habitants de la Plaine du Roussillon, la vie quotidienne est marquée par l'importance du fait transfrontalier avec l'Espagne ou l'Andorre. **Cette ouverture vers le Sud constitue donc une opportunité majeure qu'il convient d'affirmer et d'accompagner en matière de stratégies de développement.**



Pourvoyeuse de richesses et de développement, la plaine du Roussillon a toujours entretenu des relations fortes avec les vallées et territoires ruraux et montagnards pyrénéens. Il est nécessaire **d'amplifier et de conforter les logiques de solidarités avec les vallées et les massifs au travers des différentes stratégies de développement.**

Cette orientation peut se traduire à différents niveaux en matière de développement touristique, de confortement et de développement des circuits courts sur le plan de

l'alimentation, mais également en matière de développement des énergies renouvelables, de gestion de la ressource en eau ou de gestion des risques notamment d'inondation.

Enfin, cette articulation des différentes stratégies est aussi souhaitable à l'échelle du corridor méditerranéen dont les territoires partagent un certain nombre de problématiques communes en matière d'activités économiques (emploi, agriculture, tourisme, logistique...), d'accueil de population (vieillesse, précarité...), de ressources (gestion de la ressource en eau...), de prise en compte des risques, d'accessibilité ou encore de problématiques spécifiques au littoral. Pour ce faire, il s'agira de **renforcer la cohérence territoriale entre les SCOT de l'espace « Sud Méditerranée »** comprenant les territoires du Biterrois et de la Narbonnaise, mais également le territoire du SCOT Littoral Sud et celui de Corbières-Salanque-Méditerranée.



• Améliorer l'accessibilité globale du territoire

Le positionnement de la plaine du Roussillon au cœur d'un réseau de grandes infrastructures de transport d'envergure nationale ou internationale constitue un facteur de richesses, de compétitivité et d'attractivité. Cependant, bien qu'elle jouisse d'une accessibilité globale de qualité, de nombreuses améliorations restent à apporter pour créer des synergies et hisser le territoire dans la catégorie supérieure.



Train à Grande Vitesse, Rivesaltes

le maximum de sillons ferroviaires pour assurer le déploiement d'une offre de transports périurbaine et le développement du fret ferroviaire.

L'aéroport de Perpignan-Rivesaltes

est une des flèches à l'arc de l'accessibilité à la plaine du Roussillon. Sa situation encore précaire avec une offre quasi monopolistique et un environnement concurrentiel fort impose de construire une offre ciblée et complémentaire à celles proposées par les aéroports voisins. Ce projet global de relance constitue un impératif pour le développement économique du territoire (tourisme, congrès, économie compétitive...). Le PADD intègre également les plateformes aéroportuaires d'envergure européenne de Barcelone, Toulouse et Montpellier dans sa stratégie de grande accessibilité et identifie les liaisons vers ces équipements comme stratégiques pour son attractivité.



Aéroport Sud de France, Perpignan

L'accessibilité du territoire à la connectivité numérique offre des voies de développement pour la plaine du Roussillon : compétitivité des entreprises, qualité résidentielle et touristique, attractivité des territoires... Bien que les communes de l'armature territoriale du SCOT bénéficient d'un raccordement leur conférant un débit numérique suffisant, le reste du territoire connaît encore une fracture numérique.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables **soutient l'aménagement numérique du territoire** afin de couvrir à moyen terme l'ensemble des communes du territoire du SCOT en très haut débit. Il s'agit dans un même temps d'encourager le déploiement de la fibre optique reconnue infrastructure d'avenir afin de répondre aux besoins de plus en plus prégnants d'accessibilité instantanée à l'information et aux services fournis par les communications électroniques.

Cette volonté s'attache à garantir un développement équilibré du territoire et à améliorer l'accès aux services dématérialisés que ce soit pour les entreprises comme pour les particuliers. De plus, l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire reste conditionné par l'accès au très haut débit. Le déploiement de ces réseaux est donc primordial au sein des parcs d'activités principaux et ce, afin de soutenir le développement économique du territoire, toutes filières confondues.

• Promouvoir le développement d'une offre cohérente et ambitieuse d'équipements structurants



Clinique mutualiste Catalane, Perpignan

Pour être en capacité de doper la création d'emplois et en particulier l'emploi supérieur, les villes souvent inscrites dans des réseaux sont engagées dans des stratégies offensives pour renforcer leur influence. La plaine du Roussillon dispose de nombreux atouts pour affirmer son dynamisme et son rayonnement. Outre la capacité d'accueil des entreprises, la qualité de vie et l'accessibilité globale, il est fondamental de **développer une offre cohérente d'équipements structurants** avec les territoires voisins. Cette stratégie au service de l'attractivité du territoire doit se concevoir au sein

d'un espace coopératif entre Narbonne et Gérone afin de s'inscrire en complémentarité des offres existantes ou futures dans le domaine de la culture, du tourisme d'affaire, des loisirs, des sports, de l'événementiel...

C'est aussi en s'appuyant sur des équipements structurants et reconnus, organisés au sein du territoire (théâtre de l'Archipel, centre de natation Arlette Franco, Grande Stade les Capellans, Grand Circuit du Roussillon...) que le rayonnement métropolitain du Roussillon pourra se construire. L'ambition du SCOT de la Plaine du Roussillon est de conforter le développement des équipements structurants et d'envergure métropolitaine afin d'**accroître le rayonnement culturel** mais aussi de **développer l'offre sportive de haut niveau**, constituant deux leviers économiques d'intérêt pour le territoire.

En matière de santé et de bien-être, le territoire et le département disposent d'atouts indéniables (thermalisme dans les vallées, climatisme montagnard et littoral, pôles santé de l'agglomération...). La stratégie recherchée s'inscrit dans la structuration et la modernisation de l'offre, mais également dans une volonté de maintien des grands équilibres territoriaux dans le cadre d'offres complémentaires afin de **conforter le maillage des équipements de santé** mais aussi de **renforcer l'offre de loisirs et bien être** comme leviers d'attractivité, mais aussi en anticipation des besoins actuels et futurs en lien avec le vieillissement de la population.



Théâtre de l'Archipel, Perpignan

• Conforter l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Valoriser l'emploi et créer de la valeur ajoutée passe nécessairement par une plus grande ouverture à l'économie de la connaissance. La matière première clé qui assure un avantage compétitif aux personnes et territoires qui la détiennent ne se situe plus dans le matériel mais dans l'immatériel : l'information, le savoir-faire, la connaissance auxquels s'ajoutent les critères attractifs du territoire (accessibilité, niveau de service, qualité de vie...). S'engager résolument dans cette voie, c'est participer au rééquilibrage du mode de développement économique encore trop peu créateur d'emplois supérieurs.

Aujourd'hui, le pôle universitaire, le pôle de compétitivité Derbi, l'Institut Nautique de Méditerranée, l'IMERIR ou encore l'IDEM répondent par exemple à ces enjeux sur un certain nombre de filières innovantes et stratégiques. Néanmoins, ce capital d'intégration à l'économie de la connaissance n'est pas suffisant et doit être sans cesse valorisé et développé pour demeurer compétitif.



Il est primordial d'intensifier la recherche et le développement, de **développer la formation professionnelle** et de **soutenir le développement du pôle universitaire et de l'enseignement supérieur**, générateurs de richesses et de développement humain. Cette ambition doit participer au confortement des filières économiques du territoire (énergies renouvelables, éco-logistique, multimédia...) mais aussi contribuer à leur diversification en visant le maintien et la croissance des emplois qualifiés et à haute valeur ajoutée.

L'offre de recherche et de formation doit se déployer sur certains parcs d'activités en lien avec leur spécialisation (développement en grappes) et particulièrement sur la ville-centre. À l'image du Campus Mailly qui constitue une première étape dans le retour de l'Université en cœur de ville, le SCOT entend encourager la dynamique engagée avec l'essaimage des sites d'enseignement supérieur et de formation au cœur des centralités comme moteur de reconquête et de revitalisation des centres-urbains.

Cette dynamique doit être appuyée par le soutien à la création et au développement d'entreprises innovantes (incubateur, pépinières, hôtel d'entreprises, accélérateurs, fablab...) en lien avec les agences de développement économique régionales et locales.



• Conforter une économie plurielle au service de l'emploi et du développement local

Œuvrer pour le renforcement de l'économie et pour la rendre plus durable revient notamment à la diversifier pour la rendre moins fragile et sensible aux changements et mutations. Le SCOT doit contribuer à la diversification des filières économiques en présence pour développer l'emploi local. Dans ce sens, en dehors des piliers économiques historiques du territoire (agriculture, tourisme et logistique), le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ambitionne notamment le renforcement des filières émergentes et innovantes.

Ainsi, il est nécessaire de **favoriser une économie plurielle et innovante** autour de l'économie bleue notamment représentée par l'industrie du nautisme présente à Canet-en-Roussillon et Saint-Cyprien qui offrent des équipements et infrastructures spécifiquement dédiés à ces activités nécessitant la proximité immédiate de l'eau, mais aussi avec la recherche et la formation correspondantes.

La filière aéronautique présente sur le site de Torremilà aux côtés d'une offre dédiée aux industries constitue également un axe de développement des stratégies de développement économiques, tout comme l'agro-alimentaire en lien avec les productions locales et la plateforme du Grand Saint-Charles.

Il s'agit également de capitaliser sur le digital, la santé ou encore l'économie « out-door » (sports et loisirs de pleine nature) ... constituant des pistes en place qu'il faut simplement structurer et mettre en synergie.

Parallèlement il s'agira d'œuvrer pour le développement d'une économie plus durable capable de s'adapter aux changements à venir : l'appui aux circuits courts donnant la part belle aux productions et ressources naturelles locales permettant de maintenir et créer de l'emploi sur le territoire, de mettre à profit les atouts en place tout en participant à la transition énergétique par la diminution de l'empreinte carbone et l'accroissement de l'indépendance du territoire (énergétique et alimentaire notamment).



B2. RENFORCER L'AGRICULTURE MÉDITERRANÉENNE

• Limiter la consommation d'espaces agricoles

La consommation de l'espace sur le territoire du SCOT s'effectue majoritairement sur les espaces agricoles. Il convient donc de **renforcer les objectifs de limitation de la consommation de l'espace, notamment agricole mais aussi naturel et forestier**. En ce sens le SCOT souhaite **contenir l'urbanisation à environ 818 ha de consommation maximale à 15 ans dont 584 ha les 10 premières années**. Ces enveloppes correspondent à une réduction de 50% par rapport à la décennie passée sur les 10 premières années d'exercice du schéma, puis une réduction du rythme de consommation d'espaces de 20% les 5 dernières années (sur la base de ce qui aura été consommé au maximum les 10 premières). Elles seront réparties par EPCI dans le Document d'Orientations et d'Objectifs.

Le maintien et le développement des activités agricoles sur le territoire impliquent de protéger les espaces agricoles existants, cultivés ou aujourd'hui délaissés. Au-delà de ces orientations, des dispositions complémentaires contribuent à la lutte contre l'étalement urbain et participent à la préservation de la fonctionnalité de l'espace agricole : délimitation de franges urbaines et rurales, de coupures vertes...

La préservation des terres agricoles s'appuie largement sur l'armature verte et bleue du SCOT, résultante d'une composante « écologique » via la définition des continuités écologiques qu'il s'agit de préserver et de remettre en bon état (cf. orientation C.4), et d'une composante « agricole » via la **reconnaissance des espaces agricoles à forts potentiels qu'il convient de protéger**. Cet engagement fort permet de garantir dans le temps la vocation agricole des terres présentant le potentiel agronomique le plus élevé, notamment des terres irrigables. La préservation du réseau de canaux d'irrigation constitue également un facteur essentiel du maintien de l'activité agricole méditerranéenne.

• Préserver, développer et diversifier les activités agricoles

Les terroirs du Roussillon et leur mosaïque de productions agricoles se positionnent dans un bassin de vie très peuplé accueillant la principale agglomération du département qui se situe entre les métropoles barcelonaise, toulousaine et montpellieraine.

L'activité agricole globalement orientée vers les circuits longs bénéficie d'un puissant outil logistique avec **la plateforme du Grand Saint-Charles qu'il convient de consolider**.

De par la mondialisation et la concurrence âpre entre les territoires et les acteurs économiques, l'agriculture méditerranéenne française connaît certaines difficultés exacerbées par les phénomènes de rétention et de spéculation foncière observés sur le territoire. Ces difficultés rejaillissent sur la dynamique économique globale du territoire, mais également sur sa capacité à entretenir les paysages et à approvisionner les populations et les industries agro-alimentaires locales.



Ainsi, dans un contexte de croissance démographique, de forte affluence touristique, et de recherche d'une autonomie alimentaire renforcée, impulsée par certains acteurs tels que la Région Occitanie, il convient de **conforter l'agriculture locale en assurant sa préservation, son développement, son adaptation et sa diversification**. Cela doit se traduire par la préservation d'espaces agricoles aux productions diverses et par l'anticipation des besoins et des modalités souhaitées de productions futures.

Tout d'abord, la **définition de zones agricoles pérennes**, notamment les espaces agricoles à forts potentiels, contribue à sécuriser l'approvisionnement des unités de transformation et de vente sur les marchés locaux mais aussi nationaux et internationaux. Ces zones bénéficient d'une lisibilité foncière qui en facilitant les investissements est essentielle à la bonne mise en œuvre des projets agricoles.

Il est également nécessaire d'**encourager le développement des stratégies d'intervention, notamment foncières**, comme par exemple l'instauration de périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN). La lisibilité et la restructuration foncières apparaissent en effet comme des outils adéquats qui participent à conforter l'activité agricole dans des stratégies entrepreneuriales sur le long terme.



Vignes, Montauriol

Ensuite, il convient de **soutenir la préservation et l'adaptation des filières agricoles historiques** telles que la viticulture, l'arboriculture ou le maraîchage. Ces filières sont confrontées à de nouvelles problématiques et il s'agit de les accompagner, notamment sur les éventuels changements de cultures pour maintenir la production agricole locale mieux adaptée au changement climatique en cours. Les évolutions de la réglementation, en matière de recours aux phytosanitaires et d'accès à la ressource en eau, mais également le stress hydrique accentué par le

changement climatique, invitent la sphère agricole à repenser ses pratiques, comme par exemple en envisageant l'irrigation de la vigne à partir de ressources superficielles et à proner une transition vers une irrigation de résilience plus économe en eau. Les collectivités locales doivent faciliter ces évolutions en réunissant dans leurs politiques publiques les conditions d'expression de ces nouvelles pratiques. En outre, l'activité pastorale qui participe non seulement à l'économie locale mais également aux nombreuses aménités de l'agriculture, est encouragée notamment en zone de montagne et aux abords des étangs.

Partout, il s'agit de **promouvoir de nouvelles pratiques** adaptées aux nouvelles attentes des consommateurs, aux évolutions réglementaires et au changement climatique à l'œuvre. Les pratiques peuvent évoluer vers une agriculture durable, raisonnée ou biologique, le respect de cahiers des charges pour l'obtention des labels de qualité ou encore la production de nouvelles variétés, de nouvelles espèces... L'ensemble de ces évolutions doit s'opérer en respect des règles de partage de l'eau définies à l'échelle des nappes et des cours d'eau de la plaine du Roussillon.



La plaine agricole, Corbère

• Valoriser les circuits de proximité



Aussi, pour répondre à une demande sociétale d'alimentation locale et de qualité, à la hausse tendancielle des coûts de transports et aux impacts que ces derniers génèrent, à la nécessité de sécurité alimentaire et à la recherche d'une meilleure qualité sanitaire alimentaire, l'agriculture de proximité et de qualité doit préserver et conforter sa place localement et gagner en lisibilité.

L'accessibilité aux productions locales passe par la **valorisation et le développement des circuits de proximité**, notamment en s'appuyant sur des systèmes de production proposant une offre d'alimentation répondant au mieux aux besoins des consommateurs locaux. En effet, au-delà de l'atteinte d'objectifs quantitatifs de production de matières premières, la dimension qualitative voire « patrimoniale » de l'agriculture prend aujourd'hui une place de plus en plus importante. Complémentairement, le déploiement des jardins familiaux et des jardins partagés est également encouragé, notamment au cœur des villes et villages ou à leurs abords.

Enfin, la diversification des activités agricoles et le **renforcement des synergies entre les activités agricoles et touristiques** constituent des perspectives de développement intéressantes (œnotourisme, tables d'hôtes, camping à la ferme...). Cette ambition s'inscrit dans le double objectif de pérenniser économiquement les exploitations concernées et de valoriser les richesses locales. La promotion d'une agriculture de qualité et de proximité peut notamment s'appuyer sur le fort potentiel de consommateurs saisonniers.



B3. RENOUVELER L'OFFRE TOURISTIQUE ET DÉVELOPPER LES SYNERGIES

• Soutenir le développement touristique du territoire

L'activité touristique constitue un pilier économique du territoire qui mérite d'être conforté et restructuré. Son développement passe principalement par une montée en gamme qui doit s'opérer par plusieurs biais et notamment par l'augmentation et la diversification des capacités d'hébergement ainsi que la formation des saisonniers qui doit être développée pour adapter l'emploi aux transitions à faire émerger.

Les supports touristiques qui sont déjà diversifiés au sein de la Plaine du Roussillon (tourisme balnéaire, tourisme urbain, le tourisme vert, agritourisme...) doivent être mis en synergie par les acteurs du tourisme (professionnels et institutions) selon une logique de mise en réseau. Le développement de partenariats et de circuits est vivement indiqué dans ce sens.

Les passerelles établies entre les espaces et sites touristiques doivent également profiter à la mise en lumière des productions locales. La formation du personnel saisonnier doit également permettre d'aller dans ce sens et d'en faire de véritables ambassadeurs du territoire.

• Préserver l'attractivité du littoral

Le territoire du SCOT dispose d'un atout indéniable avec une façade littorale de près de 30 kilomètres. C'est le support d'une économie touristique particulièrement développée mais également fortement concurrencée, ce qui pousse les professionnels et les collectivités à se réinterroger. La requalification des cœurs de station parfois vieillissants est déjà engagée ou à l'étude dans les stations du Barcarès, de Torrelles, Sainte-Marie, Canet-en-Roussillon et Saint-Cyprien. Le SCOT de la Plaine du Roussillon doit encourager et accompagner ces dynamiques. Ainsi, il pourra **soutenir la requalification et la recomposition des cœurs de station** en lien avec le Plan Littoral 21 et en précisant les conditions d'implantation spécifiques aux sites littoraux.

La poursuite de la montée en gamme des hébergements touristiques est une des conditions du maintien de l'attractivité touristique du territoire. Il s'agit également de diversifier l'offre touristique littorale et d'anticiper les nouvelles tendances en matière d'accueil touristique, en s'appuyant sur des notions de qualité et d'authenticité.

Outre la nécessité d'**accompagner la mutation de l'hébergement touristique** des stations balnéaires vers une offre renouvelée, attractive et éco- labellisée, le projet d'aménagement et de développement durables entend **promouvoir un tourisme « d'arrière- pays »** pouvant s'appuyer sur ses nombreux atouts patrimoniaux et paysagers. Les complémentarités entre le tourisme littoral et les autres formes de tourisme doivent se développer et méritent d'être soutenues **pour assurer un tourisme solidaire** à l'échelle du territoire de la Plaine du Roussillon. Des synergies doivent également

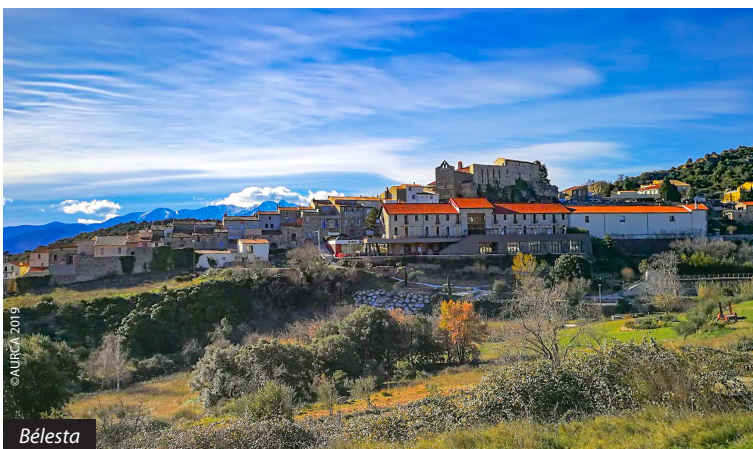


Front de mer Nord, Le Barcarès

être recherchées au sein de la façade littorale méditerranéenne dans le but de **renforcer l'attractivité du territoire au travers d'une offre complémentaire** à l'échelle du grand littoral allant de la côte sud Catalane jusqu'à celle de l'Aude en passant par la Côte Rocheuse. Cet espace méditerranéen constitue une belle opportunité pour ouvrir des perspectives économiques et promouvoir les filières liées au nautisme que le SCOT doit soutenir.

• Développer l'offre touristique des espaces ruraux et montagnards

Un meilleur équilibre entre un tourisme littoral et estival et le potentiel offert par un tourisme vert alliant la découverte du patrimoine et des produits du terroir doit être recherché. La richesse des espaces ruraux peut permettre le développement d'une offre touristique qualitative et complémentaire tournée vers l'authenticité et la qualité, valorisant les potentialités patrimoniales du territoire pour la promotion d'un tourisme durable. Ainsi, le projet d'aménagement et de développement durables entend **promouvoir le développement d'une offre d'hébergement qualitative** dans les espaces ruraux et montagnards notamment par des démarches de labellisation de type Gîtes de France, Clévacances, Bienvenue à la ferme... Le SCOT de la Plaine du Roussillon doit également veiller à l'accessibilité aux sites de loisirs et d'accueil touristique, que ce soit en matière de mobilité active ou motorisée.



Ces hébergements peuvent notamment venir en complémentarité de l'activité agricole et pastorale. En effet, le renforcement des synergies entre les activités agricoles et touristiques constitue une perspective de développement intéressante. La promotion d'une agriculture de qualité et de proximité peut aussi s'appuyer sur le potentiel de consommateurs saisonniers : plus d'un million de touristes qui peuvent devenir autant d'ambassadeurs des produits locaux. En matière d'œnotourisme par exemple, le territoire est concerné par trois routes

des vins et du terroir, et le développement de parcours tels que celui organisé par le train rouge du Pays Cathare et du Fenouillèdes peut contribuer à instaurer des circuits courts au bénéfice des producteurs et consommateurs dans une démarche intégrée de tourisme de terroir.

Les complémentarités entre tourisme littoral, tourisme culturel, tourisme vert se développent et méritent d'être soutenues. Pour cela, **l'offre touristique des territoires ruraux et montagnards doit s'appuyer sur l'importance du patrimoine naturel, culturel, paysager ou encore bâti** qui ponctue ces grands espaces de massifs, ces villages ou encore ces hameaux offrant des silhouettes particulières que le SCOT entend préserver. Les sites d'intérêt comme le Château de Castelnou, les prieurés de Serrabone et du Monastir-del-Camp, le château musée de Bélesta ou encore les Orgues d'Ille doivent être valorisés ainsi que leurs abords.



La mise en tourisme de ces territoires dans le respect de leur environnement et du cadre de vie des habitants, repose également sur la découverte de leur spécificité formant une véritable valeur ajoutée (vignobles, Ecoparc Catalan, sites lagunaires...). **Ce développement touristique pourra également s'appuyer sur des grands projets d'équipements d'envergure** que le SCOT entend promouvoir notamment dans l'arrière-pays, à l'image de la remise à niveau du musée de Préhistoire de Tautavel ou du développement du parc animalier à Cases-de-Pène qui constituent des leviers de renouvellement et d'adaptation de l'offre touristique.

• Développer l'offre événementielle et le tourisme urbain



Ancien couvent Sainte-Claire, Perpignan

L'offre touristique de la Plaine du Roussillon peut également être confortée par le développement du tourisme urbain, facteur d'attractivité pour la ville-centre. En effet, le cœur de ville de Perpignan bénéficie de nombreux atouts permettant la promotion de ce type de tourisme : éléments patrimoniaux et architecturaux d'envergure (Palais des Rois de Majorque, Castillet, Cathédrale Saint-Jean, Campo Santo, architecture Art Déco, hôtels particuliers...), sites culturels (Musée d'Art Hyacinthe Rigaud...), organisation d'événements majeurs (Visa pour l'Image, festivals...).

Il est nécessaire de **valoriser le patrimoine urbain** et de conforter la mise en réseau des sites et des aménagements liés pour permettre le développement de circuits touristiques et enrichir l'offre touristique globale. La valorisation des espaces publics et le développement des animations, notamment estivales, participent également au confortement de cette offre.

Le tourisme culturel dont les relais sont nombreux sur le territoire peut également s'appuyer sur un réseau plus large de sites emblématiques au sein du territoire et même au-delà, dans une dynamique de synergies : Mémorial de Rivesaltes, Saint-Martin-du-Canigou, Villefranche-de-Conflent, les citadelles du vertige des Corbières, les villages emblématiques de Collioure, Céret ou Cadaquès, la ville de Figueres... Il est donc important de **mettre en réseau les sites et les équipements structurants** pour l'économie touristique du territoire.

Il est également souhaitable de **compléter et de conforter l'offre événementielle**. Les perspectives offertes par cette offre présentent également un intérêt pour le territoire : les congrès et salons professionnels, événements culturels (Visa pour l'image, procession de la Sanch...) peuvent optimiser l'occupation des hébergements touristiques en arrière-saison. Cette ambition passe par le renforcement de l'accessibilité du territoire et le déploiement d'équipements structurants en capacité d'accueillir ce type d'événement. Les schémas régionaux et départementaux du tourisme qui relayent ces mêmes ambitions peuvent être déclinés par les démarches locales.



Quai Vauban, Perpignan

B4. (S')APPUYER (SUR) LE DÉVELOPPEMENT DE L'ECO-LOGISTIQUE

Située sur le corridor d'échanges internationaux méditerranéens, la plaine du Roussillon entend jouer le rôle de plateforme d'échanges en misant notamment sur le développement des infrastructures éco-logistiques.

• Préserver et développer la filière logistique

Il s'agit de considérer les exigences du développement durable mais aussi de tirer les bénéfices de ces outils logistiques performants pour créer des richesses et de l'emploi, à l'image du Grand Saint-Charles, première plateforme française pour l'éclatement des fruits et légumes. La stratégie relayée par le SCOT vise donc à promouvoir le développement des activités logistiques et à assurer le développement des activités connexes : assemblage, conditionnement et transformation de produits, activités de négoce... Il s'agit de ne pas subir la croissance des flux de marchandises et des besoins de stockage mais de capter et valoriser ces flux au service de l'économie des territoires.



Entrée du marché international Saint-Charles, Perpignan

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables soutient prioritairement le développement et la modernisation des plateformes multimodales liées au fret ferroviaire et maritime. Ces stratégies doivent se construire en réseau avec les territoires voisins. Les synergies avec l'ensemble des plateformes départementales sont à renforcer prioritairement (plateformes ferroviaires de Saint-Charles, du Boulou et de Cerbère, port de Port-Vendres...), en s'appuyant sur la dynamique impulsée

par le cluster logistique régional basé à Perpignan. Cette structure associative regroupe plusieurs dizaines d'acteurs avec pour objectif premier l'amplification du report modal vers les modes alternatifs au transport routier de marchandises. Les complémentarités avec la province de Gérone et le carrefour narbonnais doivent être recherchées.

Dans ces conditions, le territoire pourra consolider son offre éco-logistique et acquérir de la visibilité notamment pour la métropole barcelonaise. C'est dans cette logique que le PADD appuie le projet de Parc Régional d'Activités Économiques (PRAE) François Arago à Rivesaltes, situé à proximité de l'entrée Nord du territoire qui devrait accueillir un nouveau pôle dédié à la logistique au travers de la ZAC FER. Il appuie également le projet « En-Cavaillès », situé à l'entrée sud du territoire du SCOT, à cheval sur les communes du Boulou (hors SCOT) et de Tresserre. L'objectif étant de renforcer le pôle logistique du Boulou grâce à un projet d'extension des infrastructures liées à l'autoroute ferroviaire sur la commune de Tresserre.

D'un point de vue de la filière de la logistique urbaine, il s'agira d'identifier des sites proches du bassin d'habitat et d'emploi desservi en vue de limiter les flux.

• Imposer un traitement qualitatif des espaces dédiés

Très consommateurs d'espaces, les sites dédiés à l'activité logistique méritent néanmoins d'être en contrepartie optimisés, par exemple au profit de la production d'énergie renouvelable, à l'image du Grand Saint-Charles dont les toitures sont photovoltaïques.

De par leur localisation aux portes d'entrée du territoire, les sites existants et en devenir doivent faire l'objet d'attentions particulières en matière d'intégration paysagère et environnementale.

B5. PLANIFIER L'ACCUEIL ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

• Promouvoir un développement économique par réinvestissement urbain

Comme évoqué précédemment, le SCoT n'est pas un outil de développement économique en tant que tel. Ce dernier, à travers son DOO assure l'équilibre entre le développement économique et la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Dans le prolongement des orientations visant à **favoriser le réinvestissement urbain pour répondre aux besoins en matière de logements (A.2 ; A.3), l'économie doit également pouvoir se développer par ce biais et ce pour plusieurs raisons :**

- **d'une part pour assurer l'atteinte des objectifs en matière de modération de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers ;**
- **et d'autre part, car le développement économique ne passe pas uniquement par la mise à disposition de foncier dans les zones d'activités.**

Le développement économique nécessite d'apporter une réponse adaptée à la diversité des besoins des entreprises. Ces derniers varient dans le temps et l'espace, et tout au long de leur vie. Les collectivités compétentes doivent identifier cette variété des besoins par une écoute attentive des entreprises en place ou prospectant sur le territoire.

Le PADD réaffirme que le développement économique qui n'est pas l'apanage exclusif des zones d'activités dédiées doit être un puissant levier pour **réinvestir les centralités urbaines**, tant du cœur de ville de Perpignan, que des pôles d'équilibre et des bourgs-centres qui maillent la plaine du Roussillon.

Il est indispensable non seulement de préserver les emplois au sein des différentes centralités en évitant leur disparition ou leur transfert dans les zones périphériques, ce qui compliquerait encore les questions d'accessibilité et d'étalement urbain et remettrait ainsi en question les efforts de revitalisation des centres-villes. Il est essentiel aussi de soutenir et de développer l'ensemble des stratégies visant à réintégrer ces emplois au cœur de nos villes et de nos villages, tout particulièrement pour les commerces notamment de proximité, les équipements, les services, les professions libérales et les activités tertiaires en général qui sont des composantes essentielles de la vie urbaine et doivent pouvoir bénéficier d'une accessibilité équitable.

Ce retour de l'activité « en ville » déjà intégré dans certaines stratégies économiques des opérateurs mérite d'être anticipé, soutenu et amplifié par les différentes politiques publiques sur le plan de l'offre foncière, de la valorisation des espaces publics, de l'organisation des transports collectifs et des mobilités douces, de l'offre en stationnement mais aussi de l'habitat en général.

Priorité du projet de SCOT, de telles (re)localisations de l'activité économique participent activement à la mise en pratique de la ville des courtes distances et donc à limiter les dépenses énergétiques et émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements domicile-travail.

Dans cette optique les collectivités devront activer un certain nombre de levier complémentaires : gestion du stationnement, qualité architecturale et paysagère, développement des aménités au service des entreprises, de leurs salariés ou encore des établissements de formation, pépinières..., le tout en préservant le cadre de vie et en limitant toute nuisance en lien avec la cohabitation des activités et des autres fonctions urbaines.

Enfin, le principe de recomposition des zones d'activités de première génération est également indispensable. Il permettra d'assurer la régénération des zones d'activités les plus anciennes en renouvelant leur attractivité, mais aussi de satisfaire le principe d'économie d'espace. Cette démarche de requalification doit intégrer les problématiques économiques, foncières, environnementales et organisationnelles.

• Rationaliser la consommation d'espaces à vocation économique en planifiant mieux l'accueil d'activités

Dans la continuité de l'objectif précédent et dans le but d'établir une stratégie économique durable et équilibrée, le SCoT promeut une meilleure planification de l'accueil d'activités économiques sur le territoire. Au-delà de la volonté, il s'agit d'une nécessité absolue imposée par les efforts à consentir de modération de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur les 15 années du schéma (B.2).

Dans ce sens, le SCOT prévoit l'identification de secteurs de projets stratégiques à vocation économique. La localisation de ces sites devra autant que possible être adossée à l'armature urbaine. Le SCOT opérera par ailleurs une hiérarchie et une typologie des sites afin d'y associer des objectifs particuliers.

Certains sites pourront ne pas comptabiliser de consommation d'espaces imputée directement au territoire. Il sera proposé d'intégrer cette dernière au niveau régional au regard des enjeux que représentent certains de ces sites, au-delà même de la Plaine du Roussillon. C'est le cas des sites répondant prioritairement à **l'implantation d'activités à fort potentiel d'attractivité telles que les activités industrielles, de transports et de logistique et de recherche et de développement**. Existants pour la plupart dans le premier SCOT, il s'agit de pérenniser une offre existante sur laquelle des prospects sont potentiellement en cours, notamment de grandes emprises foncières d'un seul tenant et qui présentent des intérêts majeurs pour remplir certains objectifs nationaux tels que la réindustrialisation du pays par exemple.

Cet accueil doit pouvoir si nécessaire se matérialiser par le développement de parcs d'activités de proximité assurant un maillage cohérent du territoire. Ces parcs doivent prioritairement satisfaire les besoins endogènes et répondre aux attentes des filières artisanales en respectant des objectifs qualitatifs et en veillant à réussir leur intégration avec les quartiers auxquels ils s'adossent (accessibilité, intégration paysagère, environnementale, offre complémentaire avec les centralités...). Ce développement doit s'opérer en priorité par recomposition (tel qu'exposé dans le paragraphe précédent) et éventuellement en extension de parcs existants.

• Développer une offre attractive pour l'accueil des activités

Le développement économique du territoire passe nécessairement par le développement d'une offre attractive pour l'accueil et le desserrement des entreprises. Il s'agit de cibler et de prioriser les efforts à l'échelle du territoire, en hiérarchisant et en organisant l'accueil au sein de parcs d'activités répondant à la diversité des besoins des entreprises.

Cette offre doit être organisée par les communautés compétentes, en lien avec la Région. Ces dernières veillent à éviter des situations de concurrence, de suroffre ou de pénurie en tenant compte de l'environnement global et de la bonne adéquation avec les besoins identifiés.

Il s'agit de **prioriser et d'organiser cet accueil au sein d'un réseau de parcs d'activités stratégiques** sur les pôles principaux, garantissant un niveau de service satisfaisant (très haut débit, services aux entreprises et salariés, transports collectifs performants, aires d'accueil et de stationnement, restauration voire hôtellerie...) et une qualité environnementale cohérente avec les autres ambitions exprimées par le SCOT. Ces espaces sont notamment définis en fonction de leur poids économique, de leur accessibilité, de leur proximité avec les autres fonctions (habitat, équipements...) ou encore de leur capacité foncière. Ils doivent être en mesure de répondre prioritairement aux besoins d'implantation d'entreprises exogènes.

Cette offre attractive doit également s'articuler avec les autres ambitions exprimées par le schéma, notamment en termes d'économie d'espace, d'intégration aux réseaux de transports collectifs, de revitalisation des centres-villes ou encore de maintien de la qualité de vie.



conforter le statut de 3^{ème} pôle urbain régional



promouvoir les solidarités territoriales



promouvoir les ouvertures régionales et transfrontalières



renforcer l'agriculture méditerranéenne



développer l'offre touristique des espaces ruraux et montagnards



préserver l'attractivité du littoral



développer une offre attractive pour l'accueil des activités



réinvestir les centralités urbaines


Promouvoir le développement d'une offre cohérente et ambitieuse d'équipements

A aéroport



G gare TGV



 conforter l'enseignement supérieur

L s'appuyer sur le développement de l'éco-logistique

E autre grand projet d'équipement

améliorer l'accessibilité

ambition



Préserver et s'adapter

pour intégrer et anticiper les nouveaux enjeux environnementaux

Le SCOT place l'environnement au cœur de son projet dans le but essentiel de garantir sa préservation et de s'adapter à ses évolutions, notamment celles attendues au regard du changement climatique.

Cette ambition est mise en œuvre à travers la valorisation des atouts du territoire qui lui confèrent une image de qualité et participent largement à son attractivité, ainsi que par la prise en considération des caractéristiques environnementales locales dont certaines conditionnent clairement le développement territorial, notamment en matière d'accueil de populations. De plus, le SCOT s'inscrit dans une vision prospective respectant les objectifs des politiques supra-territoriales, en termes de prévention des risques naturels et de transition énergétique par exemple.

Complémentairement aux autres ambitions du PADD, celle-ci poursuit essentiellement des objectifs de préservation des ressources en eau et des continuités écologiques, de protection contre les risques, nuisances et pollutions, d'équilibre entre les différents espaces, d'intensification de la transition énergétique et d'adaptation aux effets prévisibles du changement climatique. Elle traduit la mise en œuvre de la séquence « Éviter – Réduire – Compenser » qui guide les choix d'aménagement du territoire dans le cadre du schéma.

Ces objectifs s'inscrivent par ailleurs dans les réflexions particulières d'aménagement portées sur le littoral et en zone de montagne, visant le bon équilibre entre développement et protection sur des secteurs concernés par de forts enjeux environnementaux.

C1. INTENSIFIER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les dynamiques à l'œuvre localement avec notamment trois collectivités labellisées « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » sont révélatrices de l'engagement des collectivités locales sur le plan du climat et de l'énergie. Dans la plaine du Roussillon, les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre sont essentiellement liées aux transports, particulièrement routiers, et aux bâtiments d'habitation et tertiaires. Par ailleurs, le territoire est naturellement bien doté pour le développement des énergies renouvelables, notamment du fait d'un gisement éolien et d'une insolation exceptionnels. Il convient d'intensifier localement la transition énergétique afin de **s'inscrire dans les engagements supra-territoriaux en matière de climat et d'énergie**, notamment en contribuant à la mise en œuvre de la stratégie « Région à énergie positive » de la Région Occitanie visant à devenir la première région européenne à énergie positive en 2050.

• Améliorer la performance énergétique des constructions



En premier lieu, il importe d'**améliorer la performance énergétique des bâtiments**, qu'il s'agisse de nouvelles constructions ou de rénovations du parc existant. Cela passe notamment par la réalisation d'économies d'énergie, notamment en **limitant les déperditions** (isolation, gestion du chauffage et de l'éclairage, etc). De nombreuses économies peuvent aussi être réalisées **en concevant différemment la construction** (matériaux, exposition, forme...). Il s'agit ainsi d'encourager la conception bioclimatique et l'utilisation de matériaux

de construction ou d'isolation dits écologiques. D'autre part, il convient également de **promouvoir la production d'énergie renouvelable à l'échelle de la construction** (chauffe-eau solaire, panneaux photovoltaïques sur toiture, micro-éoliennes...).

• Promouvoir une mobilité durable

En second lieu, il s'agit de **promouvoir une mobilité durable** favorisant les alternatives à la voiture, en développant l'offre en transports en commun et en modes actifs ainsi que les pôles d'échanges multimodaux. Un accompagnement des extensions urbaines et des réflexions sur les quartiers existants doit contribuer au développement des modes de transports alternatifs à la voiture. Il convient également de **favoriser le développement de l'électromobilité**, tant pour les transports en commun qu'individuels. Les plans de mobilité des entreprises doivent par ailleurs être encouragés dans le but de mieux organiser et de rationaliser les déplacements des actifs.



Cette ambition trouve son assise sur l'armature territoriale multipolaire et repose sur une meilleure articulation entre les politiques d'urbanisme et de transports. Elle doit aussi s'accompagner d'un **renforcement de l'urbanisme de proximité** permettant de rapprocher les différentes fonctions urbaines (commerce, équipements, habitat...) et conférant ainsi au territoire un fonctionnement moins dépendant des déplacements, ceux-ci étant encore majoritairement individuels et motorisés.

• Développer et encadrer les énergies renouvelables

Enfin, le développement de la production d'énergie renouvelable marque à la fois une contribution aux engagements supra-territoriaux et à l'essor de l'économie circulaire, une articulation avec les politiques menées par certains EPCI à travers leur Plan Climat Air Énergie Territorial notamment, mais également une source potentielle de revenus pour le territoire. Afin de minimiser les impacts agricoles, environnementaux et paysagers liés à ce développement, souvent liés à des prises de décisions pouvant répondre à des effets d'aubaine, le territoire doit se doter d'un cadre précis. Il s'agit donc de **favoriser le développement des énergies renouvelables tout en l'encadrant**, notamment pour l'éolien et le solaire.

Au sujet de l'éolien et du solaire, le développement des équipements de production est orienté géographiquement dans le but d'éviter la concurrence avec l'activité agricole et de limiter les impacts sur les paysages et la biodiversité. Il s'agit de diriger le développement du grand éolien au sein des secteurs les moins sensibles sur le plan de la biodiversité et des paysages (en dehors des massifs et du littoral notamment), et de le prioriser en continuité des parcs existants et en mer. Concernant l'énergie solaire, la production est privilégiée sur les secteurs bâtis ou urbanisés (toitures, parkings...) ainsi que sur les sites artificialisés ou anciennement artificialisés et dégradés tels que les anciennes carrières ou décharges, voire les bassins de rétention des eaux pluviales lorsque ceux-ci n'ont pas d'autres fonctions (aménagement paysagers, sportifs...). L'implantation des serres photovoltaïques est limitée aux plaines arboricoles et maraichères, évitant ainsi les terrasses viticoles et les massifs où les impacts visuels sont forts et la mise en culture souvent inexistante. Le développement des ombrières agrivoltaïques est aussi encadré au regard des enjeux paysagers et environnementaux. Les projets agrivoltaïques (serres et ombrières) doivent correspondre à une nécessité liée à l'exercice d'une activité agricole ou pastorale pérenne.

Le développement de la filière bois-énergie est aussi encouragé, particulièrement à travers l'action des collectivités (chaufferies collectives, réseaux de chaleur...). L'étendu de la couverture forestière aux abords du territoire révèle en effet un potentiel de développement important qui mérite d'être plus largement exploité.

Plus globalement, il convient de **promouvoir la diversification de la production d'énergie renouvelable** (solaire, éolien, biomasse, hydraulique ou toute autre source), dans le respect des enjeux agricoles, environnementaux et paysagers locaux.

La poursuite du dynamisme territorial, principalement au niveau de Perpignan Méditerranée Métropole, en matière d'innovation, de recherche, de développement et de formation dans le domaine des énergies renouvelables est aussi recherchée.



C2. VIVRE AVEC LES RISQUES

La plaine du Roussillon cumule un large éventail de risques, tout particulièrement en matière d'inondation, mais également d'incendie et sur la frange littorale de submersion marine et d'érosion. De nombreux événements ont marqué le territoire par le passé. Les aménagements réalisés ne permettant pas de s'exonérer totalement des risques, une grande partie du territoire reste aujourd'hui vulnérable.

• Prévenir les risques et orienter préférentiellement le développement en dehors des zones à risque

D'une part, en respect des dispositions relatives aux différentes politiques de prévention des risques, le Plan de Gestion des Risques d'Inondation et les Plans de Prévention des Risques essentiellement, l'ambition principale est d'**orienter préférentiellement le développement de l'urbanisation en dehors des zones à risques** afin de promouvoir un développement à l'abri des risques et de limiter l'exposition des biens et des personnes.



Crue de l'Agly, Rivesaltes

Il s'agit avant tout de mieux connaître les risques en s'appuyant sur des études techniques d'aléas objectives et partagées, couplées avec la connaissance de terrain et des événements passés. Il est aussi nécessaire de **prendre en compte les évolutions prévisibles attendues au regard du changement climatique**, par exemple pour l'inondation, avec des phénomènes plus soudains, plus intenses, pour lesquels l'alerte préventive se révèle parfois difficile.

Au sujet des risques d'inondation, **il importe de promouvoir un développement urbain tenant compte du risque acceptable**, ce qui se traduit notamment par un principe d'urbanisation limitée des communes les plus vulnérables et principalement orienté vers la reconquête urbaine. La plaine de la Salanque est par exemple entièrement inondable. Les extensions urbaines doivent par conséquent se limiter aux seuls secteurs les moins vulnérables. La meilleure prise en compte du ruissellement pluvial, la maîtrise de l'imperméabilisation des sols et la préservation des zones d'expansion de crues participent aussi à la prévention des risques d'inondation. Par ailleurs, les canaux remplissent une fonction de drainage des eaux de ruissellement qu'il convient de conforter.

Face au risque croissant d'incendie, il convient de contenir le mitage notamment en zone de montagne, de favoriser le développement de l'activité agricole, pastorale et forestière en plaine et dans les massifs, et d'entretenir et développer le réseau DFCI (défense des forêts contre les incendies). Il s'agit également de gérer l'interface entre les zones d'enjeux et les zones d'aléas, notamment à travers le traitement des franges urbaines et rurales, ainsi que par un entretien régulier de la végétation aux abords des constructions et des infrastructures.

Sur le littoral particulièrement concerné par les risques naturels (débordement des cours d'eau, submersion marine et érosion) et les évolutions attendues au regard du changement climatique, une vigilance particulière est à porter sur l'aménagement de l'espace. La protection et la gestion adéquates du trait de côte doivent être assurées et le recul stratégique (ou recomposition spatiale) de secteurs particulièrement vulnérables doit, au besoin, être anticipé.

Il convient également de tenir compte des autres risques naturels et technologiques qui concernent le territoire (mouvements de terrain, transport de matières dangereuses, activités...).

La prise en compte des risques milite également pour **éviter le développement des zones d'habitat isolées et lutter contre les phénomènes de cabanisation** qui se déploient souvent dans des zones vulnérables. Les équipements sensibles doivent par ailleurs être localisés en dehors des zones à risques (équipements de secours, de santé, d'enseignement...), et lorsque ces équipements sont déjà implantés dans un secteur exposé, leur évolution doit être l'occasion de se poser la question de leur relocalisation.

• Réduire la vulnérabilité des secteurs exposés aux risques et renforcer la résilience

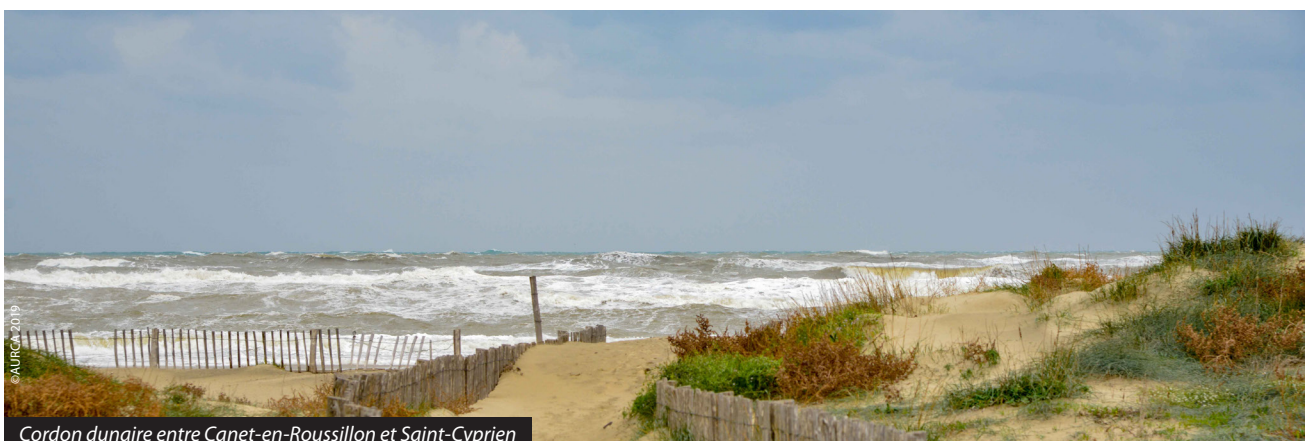
D'autre part, il est nécessaire de **réduire la vulnérabilité des secteurs exposés** et principalement de l'urbanisation existante. Cela passe notamment par la poursuite des investissements qui permettent d'éviter ou de réduire l'exposition des personnes et des biens, notamment sur les secteurs où les enjeux humains et économiques sont les plus importants. La plaine du Roussillon dispose d'un maillage dense d'ouvrages de protection qu'il convient d'entretenir, de préserver et de développer en prenant en compte l'ensemble des problématiques (protection des populations, biodiversité...).

En ce sens, il importe également de **renforcer la résilience du territoire et de « réapprendre » à vivre avec le risque** tout en limitant les conséquences des événements sur le quotidien des habitants et accélérer le retour à la normale après un événement. Il s'agit d'adapter les villes et les villages à la présence des risques, par exemple en privilégiant les pièces de vie à l'étage pour les constructions existantes en zone inondable et de prévoir des planchers habitables au-dessus des niveaux de crues pour les nouvelles constructions. C'est aussi limiter les obstacles à l'écoulement des eaux (clôtures, remblais...) et l'imperméabilisation des sols.

Il convient aussi de **prévoir la recomposition des territoires les plus menacés**, de reconnaître les secteurs les plus vulnérables et de penser à leur devenir, en effaçant au besoin les constructions dans les zones les plus dangereuses, comme cela a été fait par exemple à Rivesaltes pour la cité du Réart par la mobilisation du « fond Barnier ».

Par ailleurs, **les contraintes liées aux risques naturels doivent également constituer des opportunités** pour préserver les terres agricoles alluviales, parmi les plus intéressantes sur le plan agronomique, pour développer le pastoralisme notamment dans les zones de montagne, mais aussi pour penser la ville différemment en valorisant des espaces inondables, notamment les bassins de rétention, de façon à développer de nouveaux usages (espaces récréatifs et de loisirs, espaces paysagers, espaces de nature, production d'énergie renouvelable...).

Enfin, il apparaît nécessaire d'**amplifier l'information préventive des populations**, de continuer d'informer de la particularité des risques méditerranéens en termes d'intensité et de soudaineté, et de communiquer régulièrement sur les comportements à adopter. Avec l'ensemble des services compétents, il est également nécessaire de **préparer la gestion des crises**, notamment en améliorant le réseau d'alerte.



Cordon dunaire entre Canet-en-Roussillon et Saint-Cyprien

C3. GÉRER ET PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU

Le développement de la plaine du Roussillon est clairement tributaire de ses ressources en eau, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Les nappes Plio-quaternaires de la plaine qui font l'objet d'une exploitation conséquente depuis plusieurs décennies sont hautement stratégiques. L'objectif de préservation des ressources en eau poursuivi par le SCOT s'inscrit en respect des différents documents relatifs à la politique de l'eau (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Plans de Gestion des Ressources en Eau...).

• Garantir l'adéquation entre les besoins et les ressources disponibles

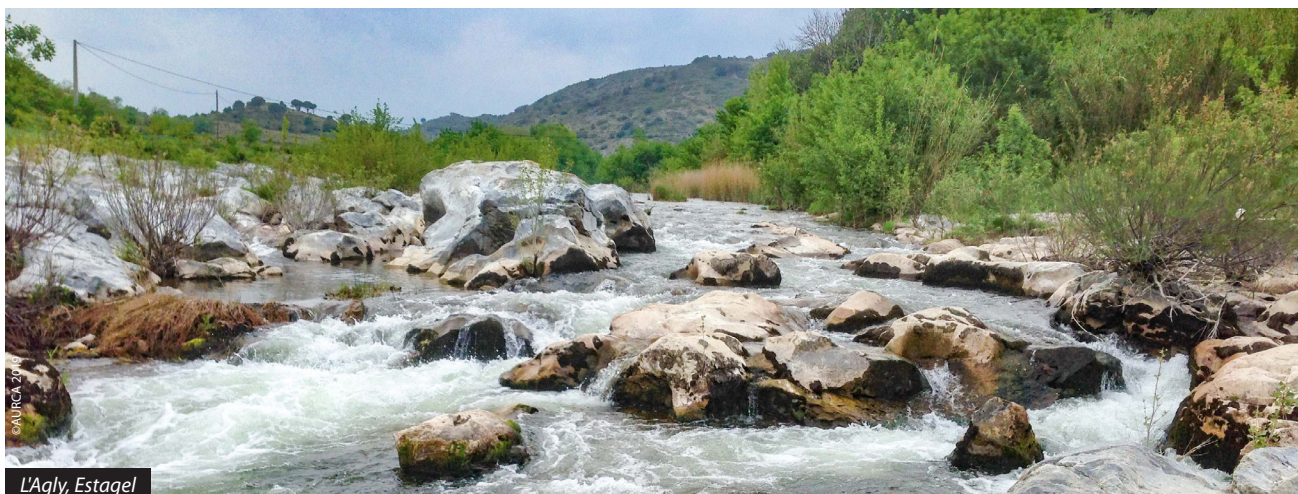
Il s'agit ainsi d'**assurer l'adéquation entre les besoins en eau générés par le développement territorial, notamment l'accueil de populations et la disponibilité des ressources**. Ces besoins doivent respecter les volumes prélevables définis dans les nappes du Pliocène, par usage et unité de gestion. Il apparaît important de s'interroger en amont de toute opération urbaine sur les incidences prévisibles du projet sur les ressources en eau (capacité des ressources à répondre aux besoins), au regard notamment de la capacité limitée des nappes du Pliocène et des effets attendus du changement climatique tendant à la raréfaction des ressources. Une attention particulière est à porter sur le secteur « Aspres - Réart » du fait de la fragilité des ressources, ainsi que sur le littoral au regard de l'avancée du biseau salé, notamment sur le secteur « Bordure côtière nord ».

• Protéger les ressources et rationaliser les consommations

Dans un souci d'exploitation équilibrée des ressources, il convient de **rationaliser les consommations et les prélèvements**. En ce sens, il s'agit de réaliser des économies d'eau et d'optimiser les infrastructures existantes (rendement et maillage des réseaux, arrosage...).

De manière complémentaire, il s'agit de favoriser l'approvisionnement via la mobilisation de ressources de substitution (nappes quaternaires, retenue de la Raho, karst des Corbières...).

L'irrigation apparaît comme un des critères déterminants de rentabilité et de diversification agricole. Bien qu'elle concerne principalement les zones desservies par les périmètres irrigués depuis les canaux et les nappes quaternaires, elle est parfois alimentée par les eaux des nappes profondes.





Toutefois, aujourd'hui, le principe général est de **réserver au maximum les nappes du Pliocène pour l'alimentation en eau potable**. Les autres usages dont l'irrigation étant incités à exploiter, lorsque cela est possible, les eaux superficielles et les nappes quaternaires. Dans cette optique, le rôle joué par les canaux en matière de préservation du potentiel agricole est essentiel.

La protection des ressources et la garantie de l'alimentation en eau potable des populations passent également par la **préservation de la qualité des ressources**, essentiellement en respectant les périmètres de protection autour des captages, notamment des captages prioritaires, ainsi qu'en préservant les zones de sauvegarde stratégiques pour le futur.

Les eaux superficielles et les nappes quaternaires, particulièrement vulnérables face aux diverses pollutions d'origine urbaine ou agricole, doivent faire l'objet d'une attention particulière. Les efforts consentis ces dernières années doivent être poursuivis. Il s'agit notamment de **conforter les politiques d'amélioration de traitement des eaux usées** mises en œuvre. L'anticipation de la croissance démographique, de la répartition du peuplement et de la fréquentation saisonnière est nécessaire non seulement pour un bon dimensionnement des ouvrages, mais également pour mettre en adéquation la performance de ces ouvrages avec la capacité des milieux récepteurs. Le développement urbain des secteurs non raccordés aux réseaux d'assainissement collectif doit être contenu. Par ailleurs, **les solutions d'infiltration et de récupération des eaux pluviales doivent être encouragées** pour une réduction des risques d'inondation et des impacts de pollution pluviale et une meilleure recharge des nappes superficielles. La connaissance des forages, domestiques et agricoles notamment, doit être améliorée pour faciliter la gestion tant qualitative que quantitative de l'eau dans la plaine. Enfin, les évolutions en faveur de pratiques agricoles plus durables et l'amélioration des services portuaires doivent être poursuivies.

Plus globalement, les orientations mises en œuvre par le SCOT doivent permettre de **participer au maintien ou à l'atteinte du bon état de l'ensemble des masses d'eau** terrestres, superficielles ou souterraines, et littorales, dans le but de préserver les ressources en eau, les milieux aquatiques et la biodiversité qu'ils abritent tout en satisfaisant les usages et activités humaines.

C4. PRÉSERVER ET VALORISER L'ARMATURE VERTE ET BLEUE

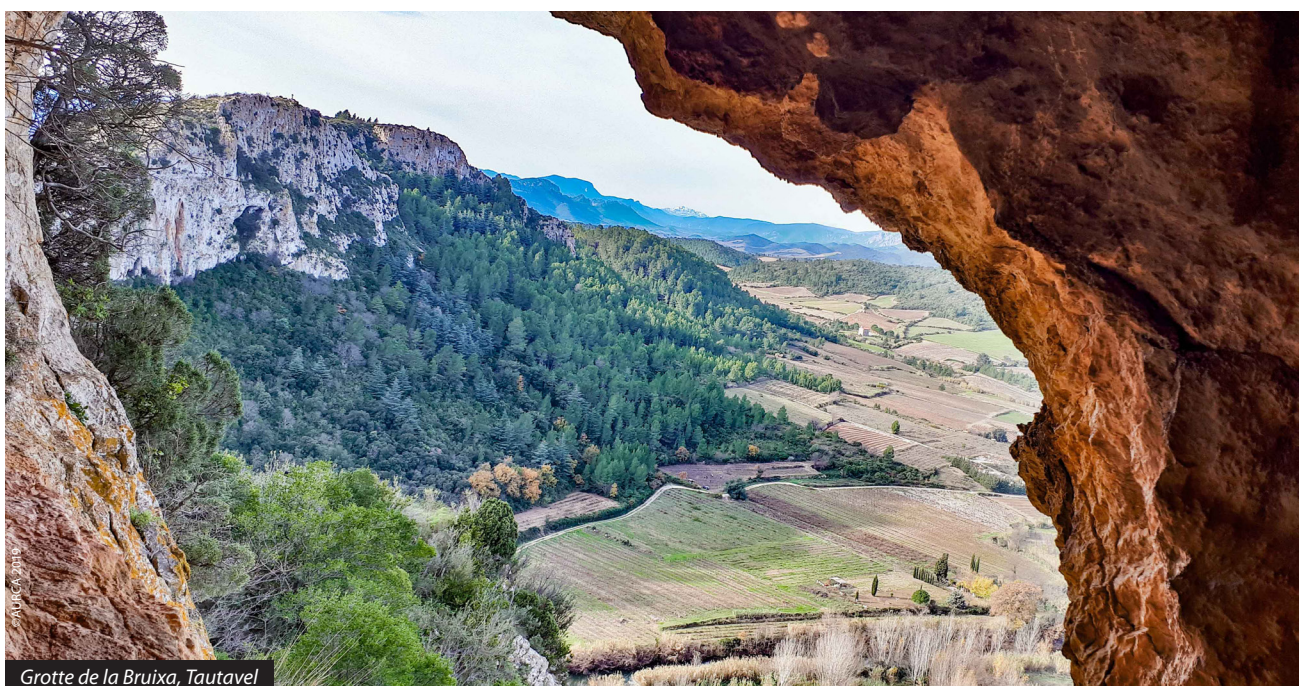
De par notamment la variété des faciès géologiques et pédologiques, le gradient altitudinal, la présence du littoral, d'étangs et de massifs boisés sur ses franges, la plaine du Roussillon abrite une biodiversité riche et diversifiée. Largement reconnue, cette richesse est par endroits fragilisée par de nombreuses pressions (pollution, expansion urbaine, sur-fréquentation, fermeture des espaces...).

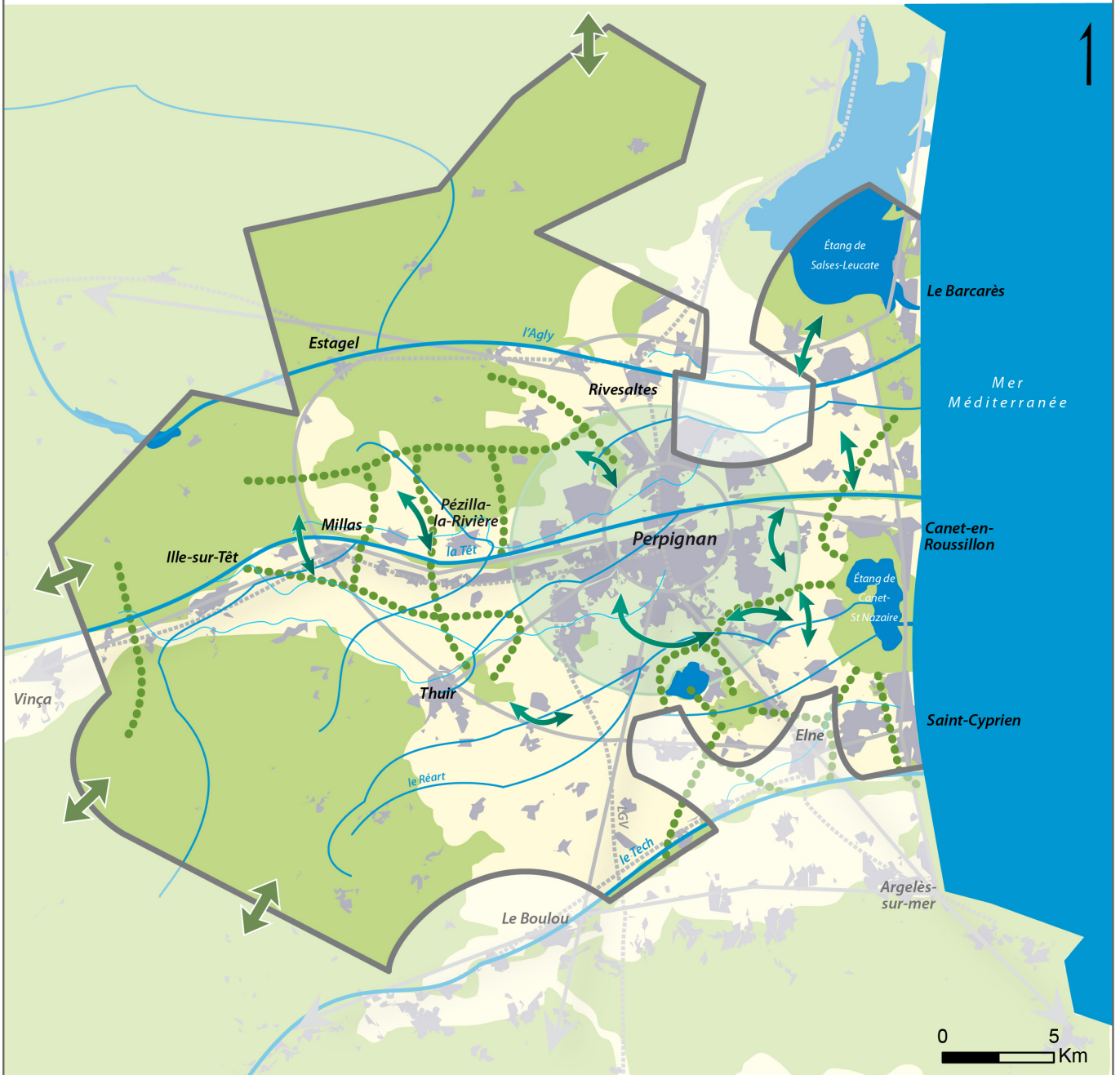
• Préserver la biodiversité et les continuités écologiques


La préservation de la biodiversité s'appuie principalement sur l'armature verte et bleue du SCOT, résultante d'une composante « agricole » via la reconnaissance des espaces agricoles à forts potentiels qu'il convient de protéger (cf. orientation B.2) et d'une composante « écologique » via la définition de **continuités écologiques qu'il s'agit de préserver et de remettre en bon état**. La préservation de ces continuités déterminées en cohérence avec le Schéma Régional de Cohérence Écologique notamment, passe par l'édition de prescriptions qui se déclinent selon la nature des milieux concernés. Certains espaces remarquables et fragiles bénéficient d'une protection stricte, tandis que d'autres, moins fragiles, peuvent faire l'objet de certains aménagements à condition qu'ils n'altèrent pas leur intérêt faunistique ou floristique et ne compromettent pas leur rôle dans le fonctionnement écologique local.


Il s'agit donc de **protéger les cœurs de nature qui constituent de véritables réservoirs de biodiversité ainsi que les autres milieux d'intérêt écologique**. Ces espaces sont aujourd'hui largement reconnus voire protégés au titre de différents zonages (site Natura 2000, réservoirs de biodiversité du SRCE, espaces remarquables du littoral, ZNIEFF...). En zone de montagne, la protection de ces espaces contribue directement à préserver les milieux caractéristiques du patrimoine naturel montagnard mais aussi les terres nécessaires aux activités agricoles, pastorales et forestières.


Au regard de leur grande richesse écologique, les **zones humides constituent aussi de véritables cœurs de nature à protéger**.








 protéger les cœurs de nature et les autres milieux d'intérêt écologique

 reconnaître la matrice agricole, composante de la nature ordinaire


 composer la ceinture verte du cœur d'agglomération


 préserver les principaux corridors écologiques

 maintenir les grandes continuités avec les territoires voisins

 maîtriser l'extension urbaine et promouvoir la nature en ville

 préserver et valoriser le réseau hydrographique, support de la trame bleue

 ménager des coupures d'urbanisation

 contenir la fragmentation des espaces agricoles et naturels (routes principales et voies ferrées)



Il convient de **préserver les principaux corridors écologiques** qui permettent de connecter fonctionnellement (et/ou physiquement) des cœurs de nature entre eux et ainsi de garantir une certaine perméabilité de l'espace essentielle à la circulation des espèces.

Il s'agit aussi de garantir la fonctionnalité des grandes entités naturelles qui s'étendent bien au-delà des limites territoriales, notamment dans les massifs des Apres et du Canigou, des Corbières-Orientales et des Fenouillèdes. En ce sens, **les grandes continuités avec les territoires voisins doivent être maintenues.**

Il importe par ailleurs de **préserver voire de remettre en bon état les continuités aquatiques, support de la trame bleue**, en portant une attention particulière sur les cours d'eau avec leur ripisylve et les étangs notamment. Les canaux d'irrigation complètent largement le réseau hydrographique localement. Certains d'entre eux, notamment les canaux patrimoniaux, jouent un rôle important en matière de continuités écologiques. L'aménagement de circulations douces le long de ces continuités peut participer à la découverte et à la valorisation d'un maillage de continuités non bâties.

Outre ces différentes composantes, il est également nécessaire de **reconnaître les fonctions assurées par une nature plus ordinaire**, qu'il s'agisse d'espaces naturels ou agricoles. Constituant un atout indéniable pour la qualité du cadre de vie et un support pour les activités agricoles essentiellement, ces espaces jouent par endroits un rôle non négligeable dans le fonctionnement écologique local.

Plus spécifiquement, le littoral roussillonnais jouit d'une grande richesse écologique et paysagère à travers ses plages, ses lidos, ses milieux marins et évidemment ses lagunes (Salses-Leucate et Canet-Saint Nazaire). En parallèle, il est le siège d'une occupation permanente et saisonnière conséquente et il constitue un des piliers de l'économie locale (tourisme). Il convient ainsi de **promouvoir un mode de développement spécifique sur le littoral** garantissant notamment la préservation des continuités écologiques et des milieux remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel littoral. Celui-ci passe par une urbanisation durable et maîtrisée qualitativement et quantitativement, la recherche d'un équilibre entre littoral et arrière-pays et la détermination des modalités d'application de la loi Littoral (identification des espaces remarquables et des coupures d'urbanisation, délimitation des espaces proches du rivage, détermination de la capacité d'accueil).

Enfin, la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques doit nécessairement s'accompagner d'une poursuite de la limitation de l'étalement urbain et des phénomènes qui y sont associés tels que la conurbation, le mitage ou la fragmentation des espaces agricoles et naturels. La mise en œuvre de coupures vertes et de franges urbaines et rurales doit participer à l'atteinte de cet objectif.

• Promouvoir la nature en ville

La prise en compte des connexions écologiques ne s'arrête pas à l'entrée des espaces urbanisés mais au contraire s'y prolonge. Les parcs, les jardins, les canaux, les alignements d'arbres... présents au sein des entités urbaines forment le socle de la trame verte et bleue urbaine. Afin de développer cette trame, il convient de **promouvoir et valoriser la nature en ville**.

La nature et la ville doivent être conciliées. Aujourd'hui, l'habitant revendique un cadre de vie de qualité intégrant un paysage de proximité agréable, des lieux de promenade ou de récréation, ou encore des espaces arborés et/ou fleuris. **La préservation ou la création d'espaces de nature en ville apparaît comme un facteur certain d'attractivité** donnant de la plus-value aux habitations des quartiers environnants.

Les espaces de nature peuvent se développer sur la base du réseau hydrographique existant à partir des espaces boisés, mais aussi des espaces agricoles résiduels, ou encore des ouvrages assurant des fonctions de rétention des eaux pluviales. Ces îlots de nature en ville doivent être développés prioritairement sur les communes du cœur d'agglomération et les pôles d'équilibre. Il convient de **favoriser leur mise en réseau à travers la trame verte et bleue urbaine et d'assurer autant que possible leur connexion avec les espaces agricoles ou naturels périphériques**, notamment ceux formant la ceinture verte du cœur d'agglomération.

Répondant à une demande sociale forte et pouvant jouer un rôle important en termes de biodiversité, les espaces de nature en ville constituent aussi des îlots de fraîcheur. En effet, la présence du végétal ou de l'eau diminue la température ambiante environnante, ce qui a toute son importance sous un climat méditerranéen caractérisé par une haute température estivale et une forte insolation, et davantage encore dans un contexte de changement climatique. Outre les grands espaces de nature, il convient ainsi de **favoriser la végétalisation et la présence de l'eau en ville afin de limiter les effets d'îlots de chaleur**.

Au regard de ses nombreux avantages, **toute forme d'intégration et de développement du végétal dans les villes et villages est à encourager**. Par exemple, les toitures végétales et les parois végétalisées jouent un rôle dans le confort thermique des villes. Dans un autre registre, les jardins familiaux participent à l'intégration de la nature en ville tout en générant du lien et de la cohésion sociale.



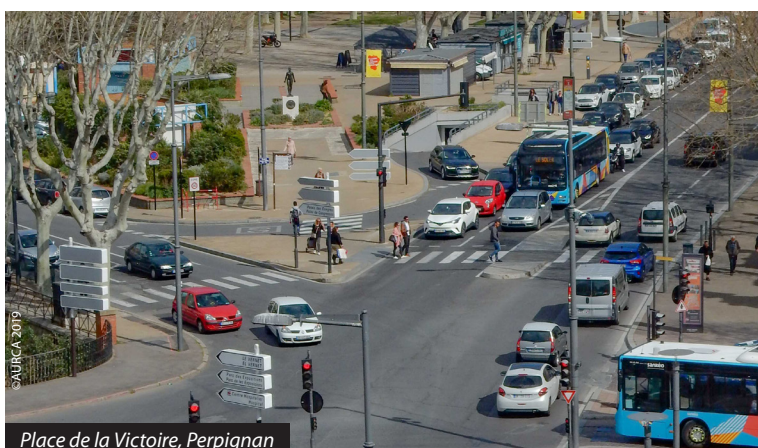
© AURCA 2019
Parc Sant Vicens, Perpignan

C5. PRÉSERVER LE TERRITOIRE DES POLLUTIONS ET NUISANCES

La plaine du Roussillon constitue un vaste espace de circulation des marchandises et des personnes où les flux motorisés individuels sont prépondérants. Ceux-ci provoquent non seulement des nuisances et pollutions en termes de qualité de l'air, de pollution de l'eau, de consommation de l'espace ou encore de bruit, mais également des contraintes pour la qualité de vie de la population.

• Réduire l'exposition aux nuisances sonores et aux pollutions

Les choix en matière d'urbanisation peuvent éloigner ou rapprocher la population des zones d'emploi ou de consommation. Il importe donc de **construire un urbanisme de proximité assis sur une mixité fonctionnelle des espaces** permettant de rapprocher les différentes fonctions urbaines (commerce, équipements, habitat...) et ainsi de réduire les flux.



À cette réduction des flux doit être associé un développement des alternatives à l'utilisation quotidienne de la voiture. Les transports en commun doivent être favorisés aussi bien en anticipant les besoins dans les opérations d'urbanisme (parcs-relais, transports collectifs en site propre...) qu'en orientant l'accueil de nouvelles populations le long des axes desservis par les transports en commun. Les modes actifs de déplacement tels que le vélo ou le déplacement piéton qui peuvent se développer le long d'axes structurants comme les chemins

viaux, les canaux d'irrigation, les cours d'eau, les anciens chemins de fer... doivent aussi être facilités. Il s'agit ainsi de **construire une mobilité durable participant à la lutte contre le changement climatique ainsi qu'à la préservation de la qualité de l'air et de la qualité de vie.**



Il convient aussi de **limiter l'exposition des populations aux nuisances sonores et aux pollutions**, notamment celles issues des transports routiers et des activités industrielles. Pour cela, il est nécessaire de maîtriser le développement de l'habitat dans les zones concernées - abords des axes particulièrement bruyants et des axes de transport de matières dangereuses, interface avec les zones accueillant des activités potentiellement nuisibles (odeurs, émissions, bruits, risques) - mais aussi de considérer le cumul des nuisances et de mieux gérer les flux routiers de transit au cœur des espaces urbains.

• Optimiser la gestion des déchets

Par ailleurs, il importe d'**accompagner l'optimisation de la gestion des déchets** en réunissant les conditions nécessaires à une poursuite des efforts consentis en matière de collecte sélective, de confortement voire d'adaptation des installations de traitement, et de valorisation des déchets. La mise en œuvre de la collecte sélective doit notamment s'accompagner dans les futures zones d'habitat ou d'activités de réflexions préalables sur les modalités de collecte (insertion paysagère des points d'apport volontaire, accessibilité...). De manière complémentaire, la poursuite des politiques engagées par les collectivités est encouragée : réduction des déchets à la source, sensibilisation de la population et des professionnels, développement du réemploi et du compostage...



Chaîne de tri et manutention des déchets, Calce



Unité de traitement et de valorisation énergétique, Calce

MAÎTRE D'OUVRAGE



Syndicat Mixte du SCOT Plaine du Roussillon
9, Espace Méditerranée - étage 6
66000 PERPIGNAN
tél. 04 68 37 79 52 - fax. 04 68 55 38 22

**PARTICIPATION AUX ÉTUDES et
CONCEPTION GRAPHIQUE**



Agence d'Urbanisme Catalane
19, Espace Méditerranée - étage 6
66000 PERPIGNAN
tél. 04 68 87 75 52 - fax. 04 68 56 49 52

